



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



Marc DIDIER,
Président de l'ADASEA du Gers
du 8 juin 2005 au 16 mars 2026

Rapport moral 2025

2025, c'est l'aboutissement du LIFE COTEAUX GASCONS, qui a gagné son pari : booster et mettre en lumière l'élevage herbager dans le département. Fort des 194 éleveurs accompagnés, des 2000 ha de surfaces agro-pastorales recrées, ré-ouvertes et aménagées, fort de tous les partenariats noués localement mais également à l'échelle régionale, nationale et même européenne, toute l'Equipe de l'ADASEA peut être fière de ce challenge réussi. Plus de 120 personnes ont ainsi participé au séminaire de clôture les 11 et 12 mars dernier ! De nouveaux projets ont et vont émerger en continuité avec le LIFE, pour poursuivre et amplifier ses résultats. La suite se traduira par des actions agri-environnementales, le déploiement du GIEE OPTIMAP, la continuité du projet « Veaux des Prés » au sein d'un consortium départemental en faveur de l'élevage herbager, des actions de transmission-reprise des milieux naturels, des actions de restauration, des formations, et peut-être un autre projet LIFE ...

2025, c'est aussi l'aboutissement des 7 programmes Agri-Environnementaux et Climatiques que l'ADASEA a animé de 2023 à 2025, ces programmes ont permis à 364 exploitations agricoles de mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité sur plus de 6500 hectares...

Nous avons également amplifié les actions en faveur des zones humides avec un réseau de gestionnaires étendu à 956 adhérents, nous avons poursuivi l'animation de 5 sites Natura 2000, les actions pour la protection des trames vertes et bleues, toujours en s'appuyant sur un réseau réactif d'agriculteurs et de partenaires.

2025 marque encore un travail approfondi avec les collectivités, à travers la réalisation de diagnostics complets de l'agriculture dans les documents d'urbanisme, afin que les usages agricoles soient mieux pris en compte dans la planification urbaine.

Je souligne également le travail réalisé pour accompagner les projets agrivoltaiques, afin qu'ils représentent une vraie valeur ajoutée pour les exploitants et le territoire tout en conciliant production agricole et énergétique dans un contexte où la production d'énergie renouvelable, au niveau local, devient une question de souveraineté.

De la même façon, je souligne l'approche pragmatique, sans œillères, de l'ADASEA, dans tous les domaines qui touchent l'environnement, l'énergie, l'eau..., et qui tente toujours de concilier intérêt économique, social et environnemental.

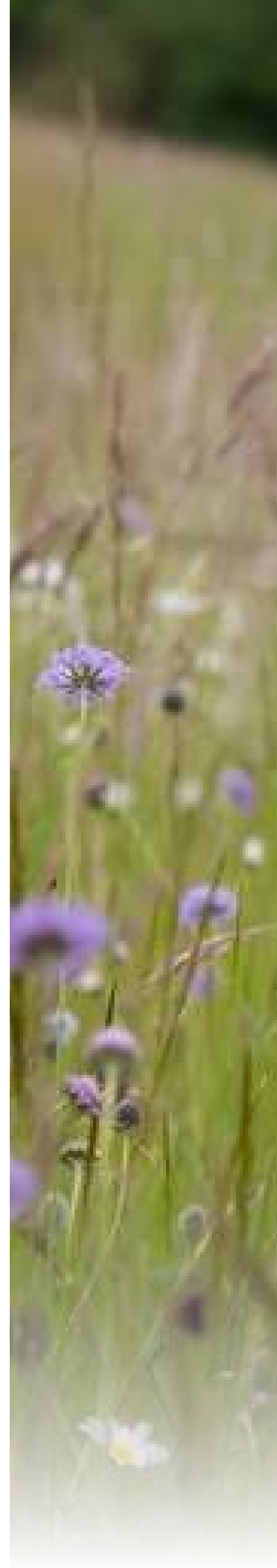
2025 est mon dernier exercice en tant que Président de l'ADASEA du GERS. En place depuis une vingtaine d'années, j'ai pu apprécier le sens du service de toutes les personnes qui œuvrent au sein de notre association, leur dynamisme, leur motivation pour accompagner au quotidien les agriculteurs dans les évolutions d'un monde rural qui n'a cessé de se transformer...

Je remercie le travail à la direction de Yves BARBASTE, qui a su initier et assurer la transformation et la transition de la mission historique d'installation des agriculteurs à la mission environnementale d'aujourd'hui.

Je remercie Claire LEMOUZY qui a su développer et rendre toujours plus crédible les actions de notre association. L'intérêt marqué des différentes parties prenantes, en 1er, bien évidemment les agriculteurs mais également les donneurs d'ordre publics ou privés en témoignent.

Merci à Michel BAYLAC, mon prédécesseur qui a ouvert la voie avant moi, et qui me permet de dire aujourd'hui toute la fierté que j'ai eu à présider cette belle association.

Je passe aujourd'hui le relais à un jeune agriculteur motivé, Julien SOULÉ, éleveur dans les coteaux gersois, afin qu'il porte avec son conseil d'administration les projets de l'ADASEA de demain. Je remercie bien évidemment tous les membres du conseil qui m'ont accompagné durant ces années, l'ensemble des salariés que j'ai eu l'honneur et le plaisir de côtoyer et qui font vivre au quotidien nos ambitions. Je remercie tous nos partenaires, et bien entendu tous les agriculteurs et les adhérents de l'ADASEA, qui mènent avec l'ADASEA toutes ces actions agri-environnementales et qui sont convaincus et le prouvent que l'on peut concilier agriculture et environnement !





Sommaire

01

L'ASSOCIATION _____ p. 04 - 05

- Les membres & l'objet social de l'ADASEA du Gers
- L'équipe technique en 2025

02

LE LIFE COTEAUX GASCONS _____ p. 06 - 09

03

LES ZONES HUMIDES _____ p. 10-14

- La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides
- La restauration des zones humides de la Midouze

04

NATURA 2000 _____ p. 15 - 17

- Contractualisation N2000
- Natur'Adapt

05

L'AGROENVIRONNEMENT _____ p. 18 - 23

- Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques MAEC
- Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
- Epiterre

06

TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL _____ p. 24 - 27

- Diagnostics agricoles dans les documents d'urbanisme
- Études préalables de Compensation Agricole
- Accompagnement des projets agri voltaïques

07

PRÉSERVATION ET GESTION DES ESPÈCES ET DES TRAMES _____ p. 28 - 31

- Études des impacts des aménagements sur la Faune Flore et Habitats
- Évaluation et suivi des pratiques sur la biodiversité
- Urbaflore
- Messiflore

08

RÉSEAUX _____ p. 32 - 33

- Imagin'Rural
- Le collège des gestionnaires

09

GLOSSAIRE _____ p. 34

10

BILAN COMPTABLE 2025 _____ p. 35

Les personnes morales membres du Conseil d'Administration

Organismes représentant le monde rural

FDSEA 32

AGC CER France

Jeunes agriculteurs 32

FD CUMA 32

Chambre d'agriculture 32

FD Chasseurs Gers

Coordination rurale 32

FD Pêcheurs Gers

Confédération Paysanne 32

Maison de l'élevage 32

MODEF 32

SAFER Occitanie

Crédit agricole P.G.

Rives et Eaux Sud-Ouest

Le Collège de gestionnaires

Adhérents du collège de gestionnaires

Agriculteurs, propriétaires, particuliers, représentants de collectivités territoriales...
Ce sont des adhérents à titre individuel qui s'inscrivent dans le cadre des actions menées par l'ADASEA au titre de l'environnement et de la gestion des milieux naturels.

Deux représentants de ce collège siègent au Conseil d'Administration, quatre à l'Assemblée Générale, au côté des représentants des personnes morales.

Ce collège a réuni 207 gestionnaires en 2025.

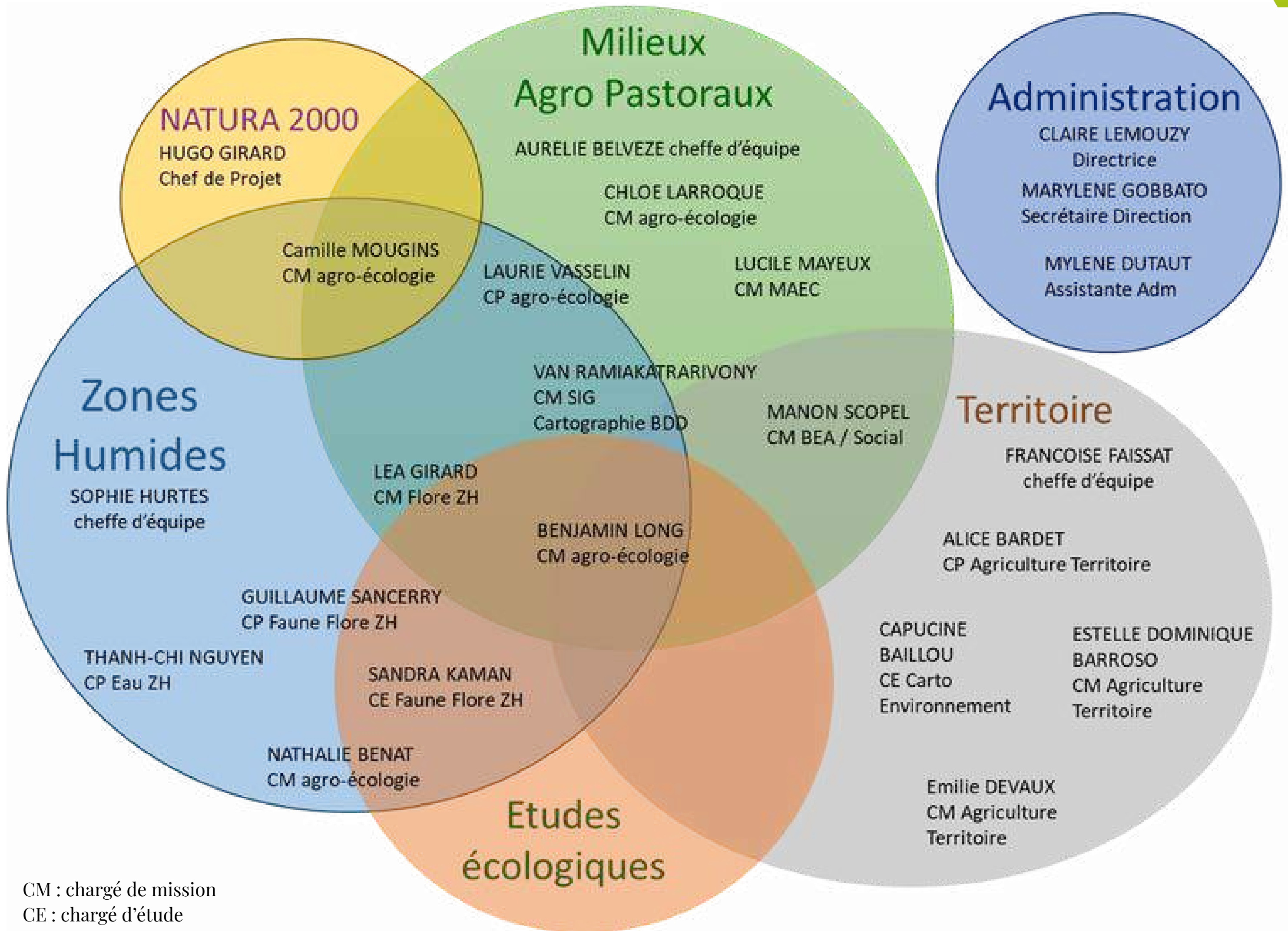


L'Objet social de l'ADASEA du Gers

Faire de l'Environnement un objet de cohésion agricole et rurale, de lien social et durable

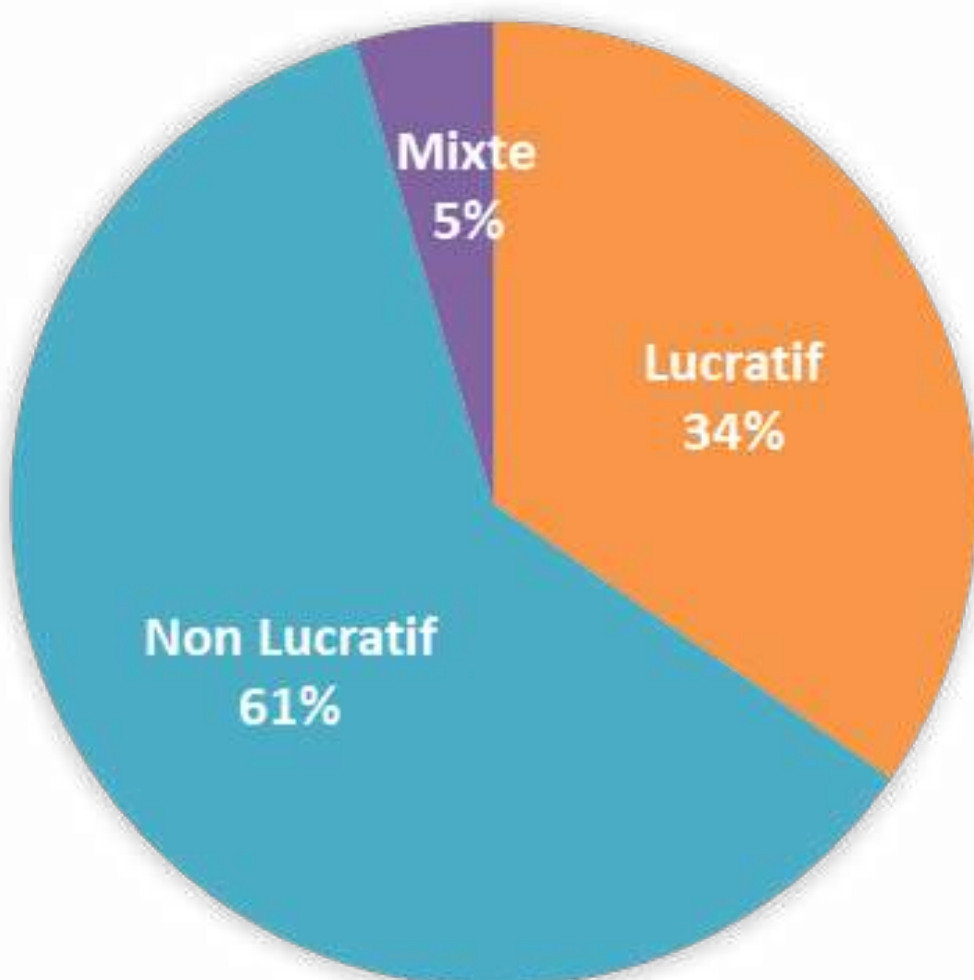
- Apporter son concours à la profession agricole, aux acteurs du monde rural et aux gestionnaires des milieux pour la conception et la mise en œuvre d'actions relatives à l'agro-écologie, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, l'entretien de l'espace, le développement local durable, la transition énergétique.
- Assurer le lien entre la profession agricole et les autres acteurs du monde rural sur les questions relatives à ces domaines, en particulier sur les thématiques environnementales, de l'eau et de la biodiversité.
- Mettre en œuvre des actions relevant des domaines précités dans le cadre des politiques agricoles, environnementales et rurales, décidées par l'Europe, l'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales.
- Mettre en œuvre des actions relevant des domaines précités dans le cadre de prestations.
- Conduire des animations territoriales en favorisant l'intégration et la prise en compte des préoccupations environnementales et la contribution de l'agriculture aux démarches de Développement Durable sous l'angle économique, social et environnemental.
- Assurer une veille sur les innovations agro-écologiques et les démarches environnementales des territoires, et intervenir dans les champs des services d'intérêt collectif aux territoires.
- Assurer, en accompagnement de ses missions, une activité de formation professionnelle.



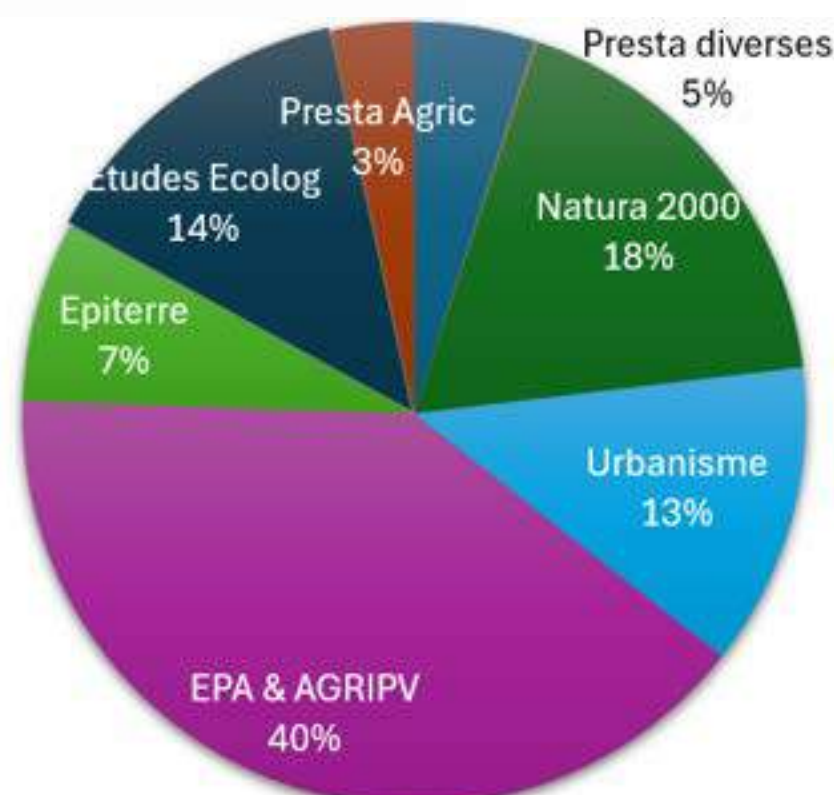


CM : chargé de mission
 CE : chargé d'étude
 CP : chef de projet

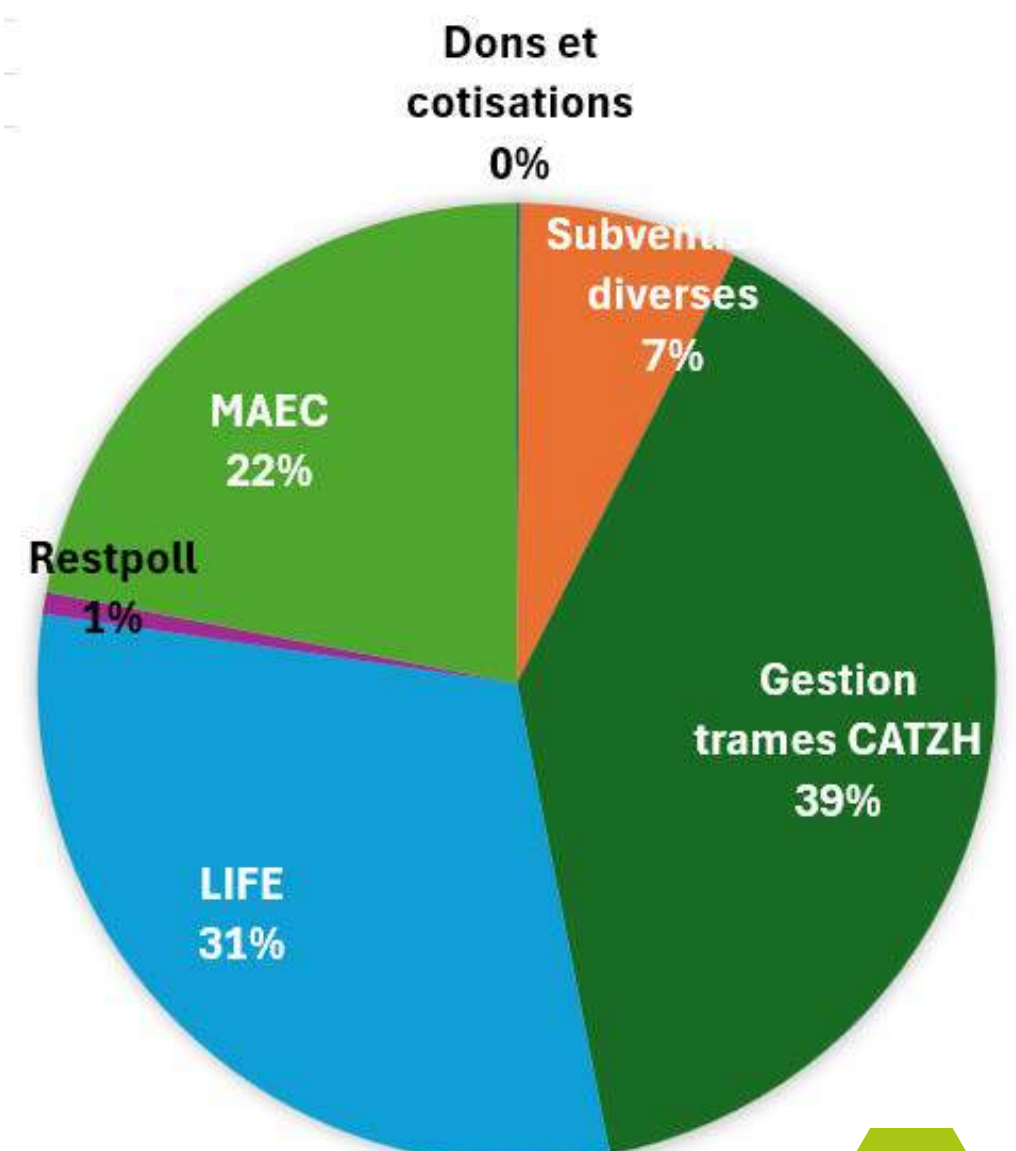
Répartition des ETP par secteur d'activité



lucratif



non lucratif



Le LIFE Coteaux Gascons

Coteaux Gascons

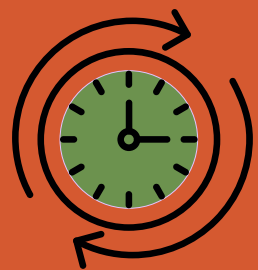
Depuis octobre 2020, un programme d'actions est déployé dans le but de sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire, de valoriser leurs actions et de les accompagner dans la restauration des milieux liés à l'élevage.

Cette opération est portée par 4 structures : l'ADASEA du Gers, la Safer Occitanie, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et le CPIE Pays Gersois.



Les actions menées en 2025 :

- Finalisation des actions en cours :
 - accompagnement à la restauration de milieux : diagnostics agro-écologiques, actions de restauration et aménagements parcellaires, réimplantation de prairies avec récolte de semences locales et réensemencement
 - accompagnement foncier : enquêtes et animation foncière, mise en relation, mise en place de clauses environnementales dans des contrats de vente ou de location
 - outils de communication : livret pédagogique, panneaux, sentier pédagogique
- Évaluation des actions : suivi des habitats/faune/flore, suivi des actions, évaluation des impacts socio-économiques et écosystémiques
- Visite de CINEA (financeur européen)
- Organisation du séminaire de restitution
- Rédaction des livrables et du rapport de fin de projet



Perspectives 2026

FAIRE LE BILAN DU PROJET ET PRÉPARER L'APRÈS-LIFE

- Séminaire de restitution le 11&12 mars
- Finaliser livrables et rapport de fin de projet
- Décliner le plan AFTER - LIFE
- Faire une nouvelle candidature LIFE



LIFE est l'instrument financier de l'Union Européenne qui soutient des projets environnementaux, de conservation de la nature et d'action climatique.

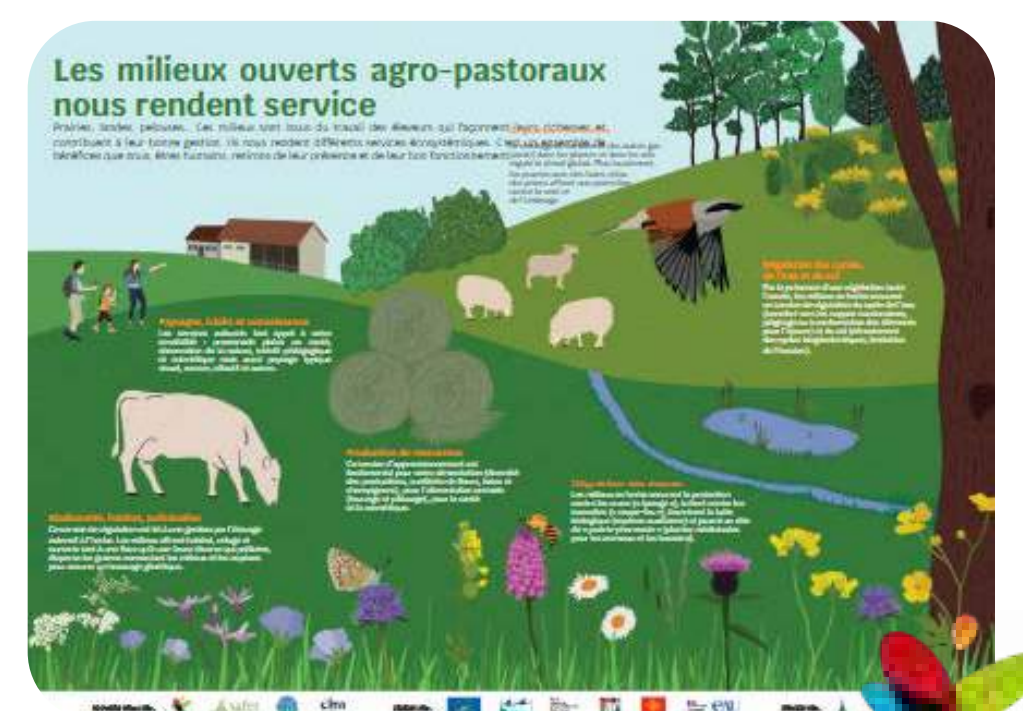
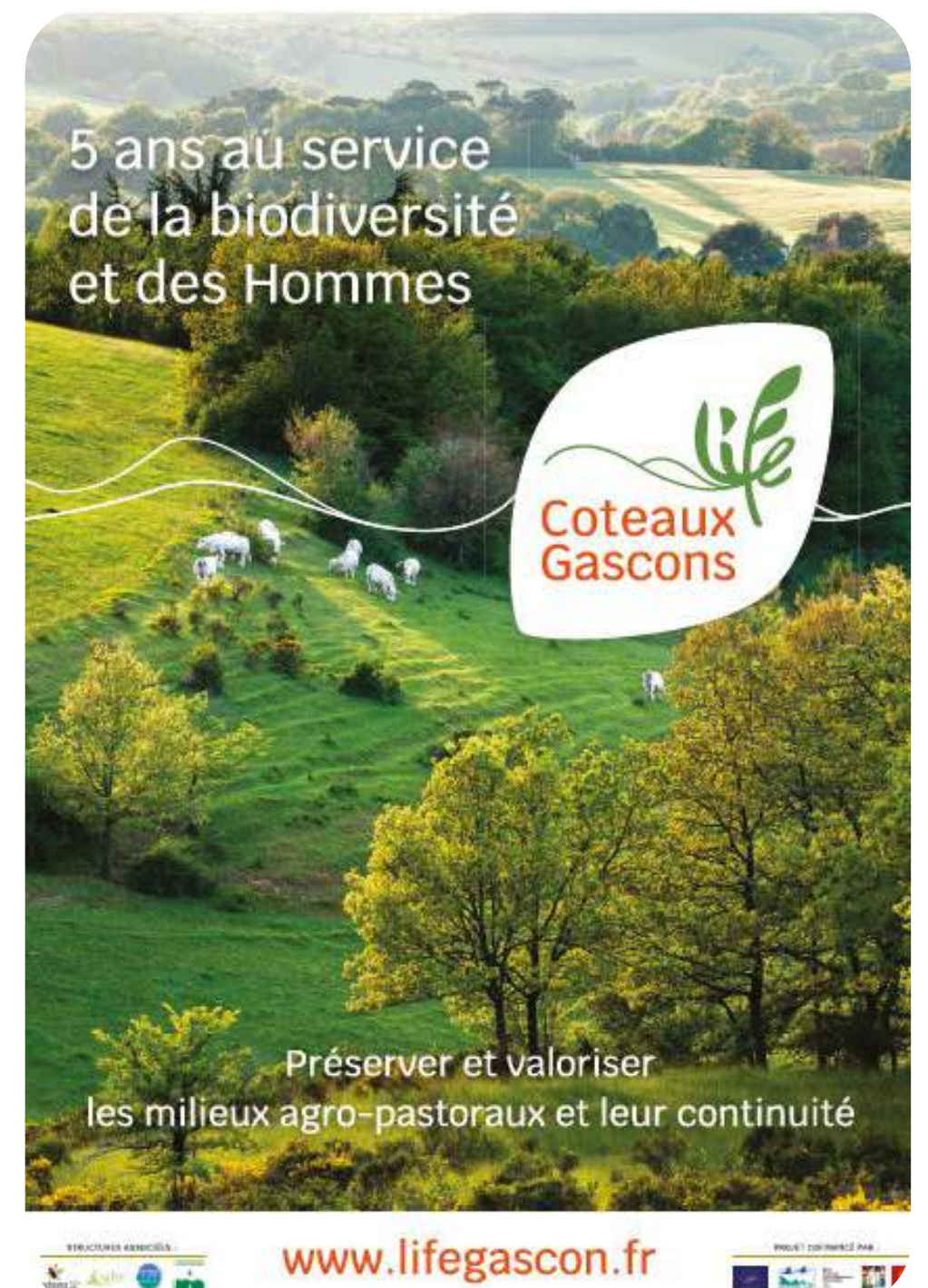
Le LIFE Coteaux Gascons est financé par :



Et soutenu par :



2 posters à votre disposition



Le LIFE Coteaux Gascons



Le LIFE diagnostique



194 gestionnaires et 192 diagnostics (2 gestionnaires sans diagnostic : CUMA de Noilhan et association La Mirandaise)



16 524 ha diagnostiqués
dont 7 971 ha de MOAP, 8 004 ha de cultures, 548 ha de bois



46 % en polyculture-élevage et 34% en élevage exclusif



40 % élèvent des bovins allaitants et 20 % élèvent des ovins allaitants.



76 % d'hommes et 24 % de femmes
48 % ont entre 31 et 50 ans et 41 % plus de 50 ans

Le LIFE restaure et équipe les parcelles

93 gestionnaires ont été aidés financièrement pour réouvrir les milieux, re-cr  er des prairies naturelles, am  nager les parcelles y compris des   quipements collectifs. 1,62 millions    de travaux et   quipements financ  s

R��ouverture	254 ha	Chemin d'acc��s	600 m
Nivellement	1,5 ha	Cl��tures	237km
R��implantation de prairies	258ha	Mare et gestion de l'eau	19



Bouche    oreille tr  s efficace
Enveloppe d  di  e aux actions de r  ouverture et d'am  nagements parcellaires totalement consomm  e



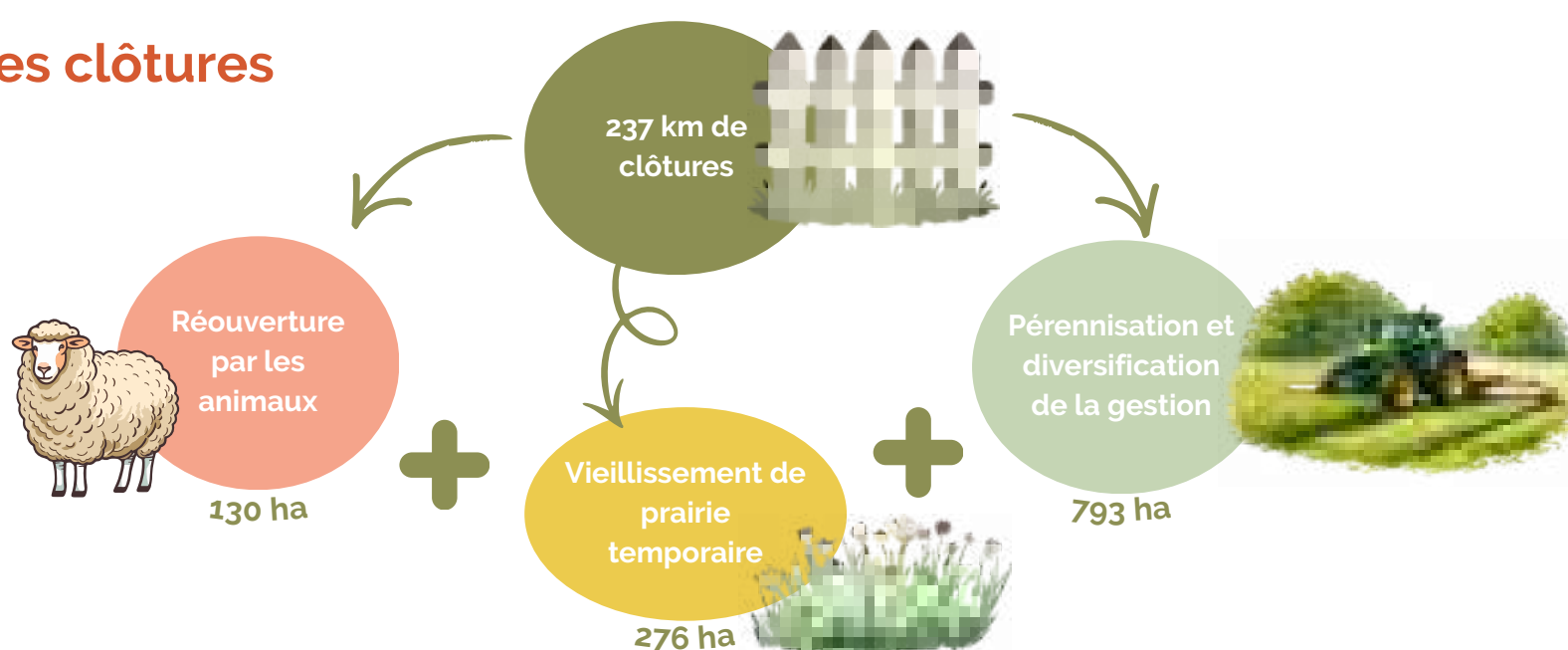
Peu de candidats pour la r  ouverture de milieux par rapport aux objectifs
Important nombre de candidats pour renouvellement de cl  tures (non financ  )



Avant / Apr  s



Zoom sur les cl  tures



Le LIFE s  curise le foncier

L'ADASEA travaille avec les propri  taires et les fermiers pour r  diger des clauses int  grant    la fois la gestion extensive par de l'  levage et la dimension environnementale.

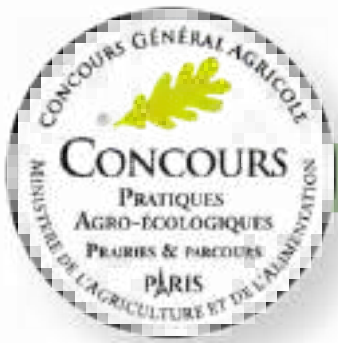
Ainsi 457 ha ont   t   contractualis  s avec des clauses environnementales sur l'ensemble du LIFE : 9 ventes SAFER, 14 conventions de mise    disposition ("bail SAFER"), 3 Baux Ruraux et 2 Conventions d'Occupation Provisoire et Pr  caire. Par ailleurs 13 mises en relation ont   t   effectu  es et 2 Obligations R  elles Environnementales sont en cours de r  flexion.



Le LIFE Coteaux Gascons

Le LIFE évalue son impact

4 indicateurs ciblés



Prairies fleuries

Orchidées

Oiseaux nicheurs

Papillons de jour

Un double objectif pour ces indicateurs :

- améliorer les connaissances locales ;
- mesurer les effets des actions de restauration LIFE (suivi en 2021, puis en 2025).

Un ciblage des 216 ha suivis :

- représenter la diversité du territoire (habitats, état de conservation, localisation, gestion, etc.) ;
- disposer de parcelles témoins/restaurées (anticipation des besoins et des zones à enjeux).

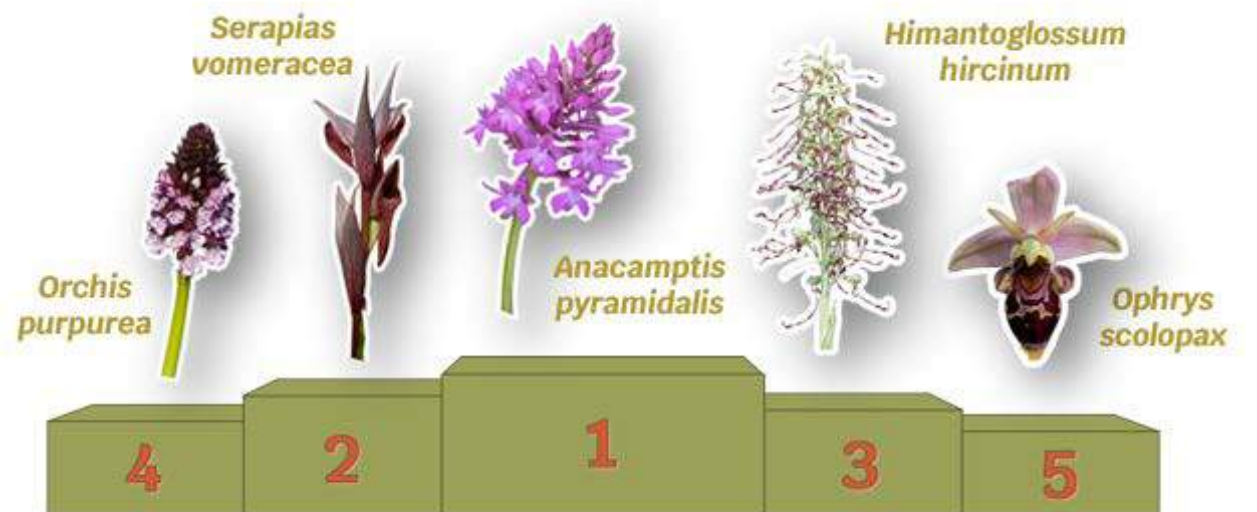
Un choix de bioindicateurs pertinents et adaptés :

- caractéristiques du territoire (distribution, patrimonialité)
- réactifs aux modifications du milieu
- facilement détectables et inventoriés

Les orchidées : une bonne représentativité du cortège gersois

31 espèces observées et 8 hybrides :

- 30 espèces de MOAP : 8 d'ourlets, 15 de prairies/pelouses et 7 de pelouses/tondures
- 4 espèces à forte patrimonialité :



- 5,41 ± 3,51 sp. / parcelle en moyenne :
- 5% de parcelles sans orchidées
- 21 parcelles avec plus de 10 espèces (!)
- Forte variabilité annuelle (météo) : 25 662 pieds en 2021 contre 138 064 en 2025

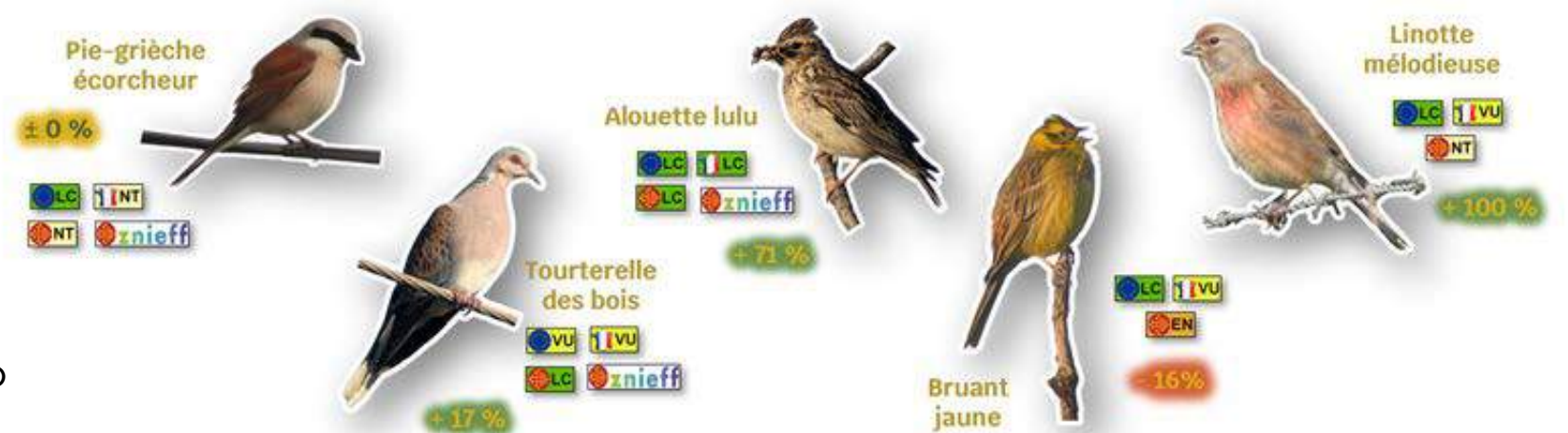
Les oiseaux nicheurs : 70 % de l'avifaune présente



89 espèces observées, dont :

- 79 espèces nicheuses
- 34 espèces strictement ou largement liés aux MOAP
- 45 espèces d'autres cortèges

• 20aine d'espèces à forte patrimonialité dont :



Des résultats encourageants

Malgré une forte variabilité du jeu de données (faible échantillon et peu de répétitions, « bruit » notamment paysager pour la faune) les résultats montrent que la réouverture de milieux est favorable, notamment aux stades précoces. Même s'il est difficile d'évaluer au bout de 4 ans seulement (réactivité plus lente de certaines espèces).

Cela montre la nécessité d'avoir un suivi à long terme (>10 ans).



Le LIFE Coteaux Gascons



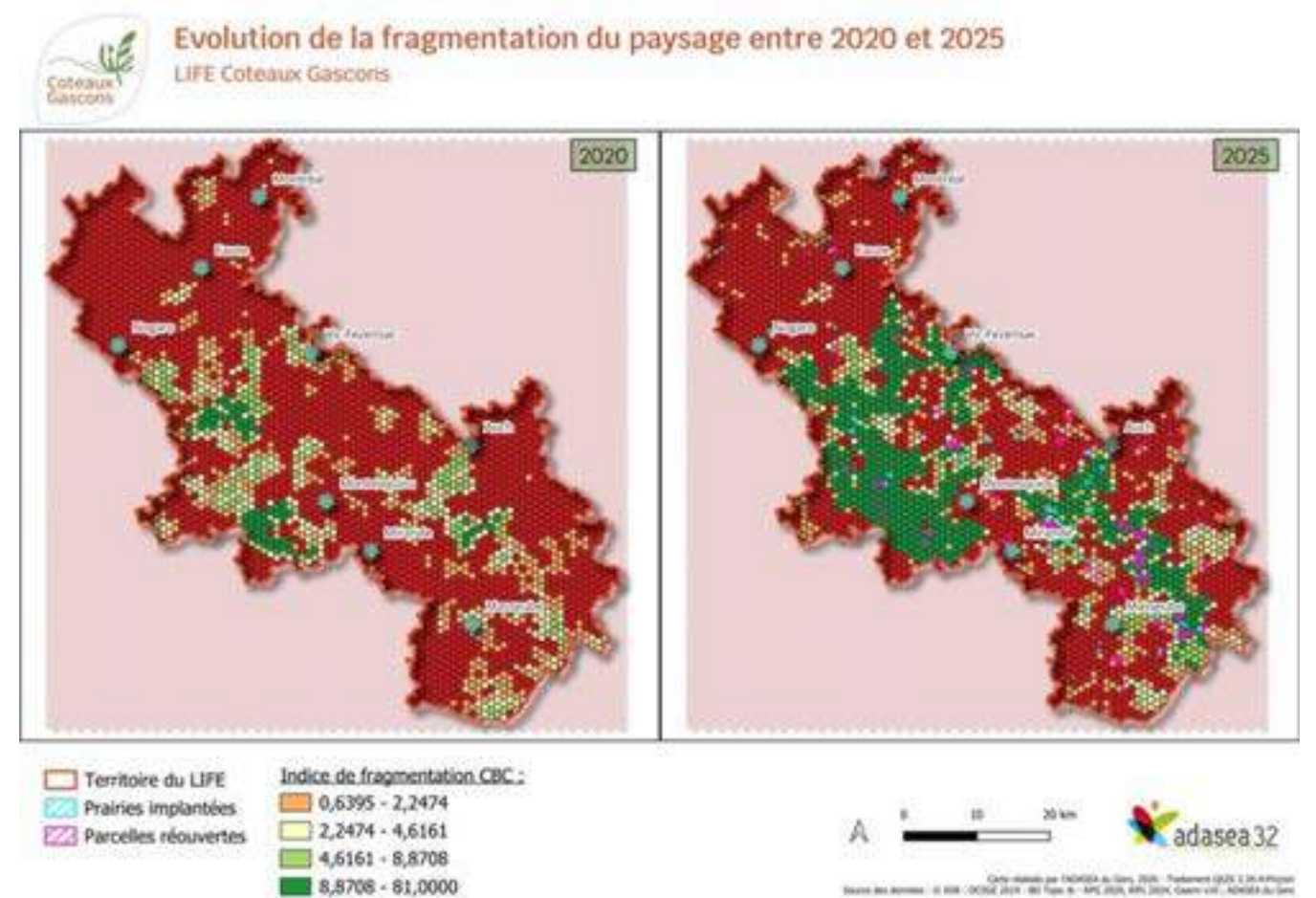
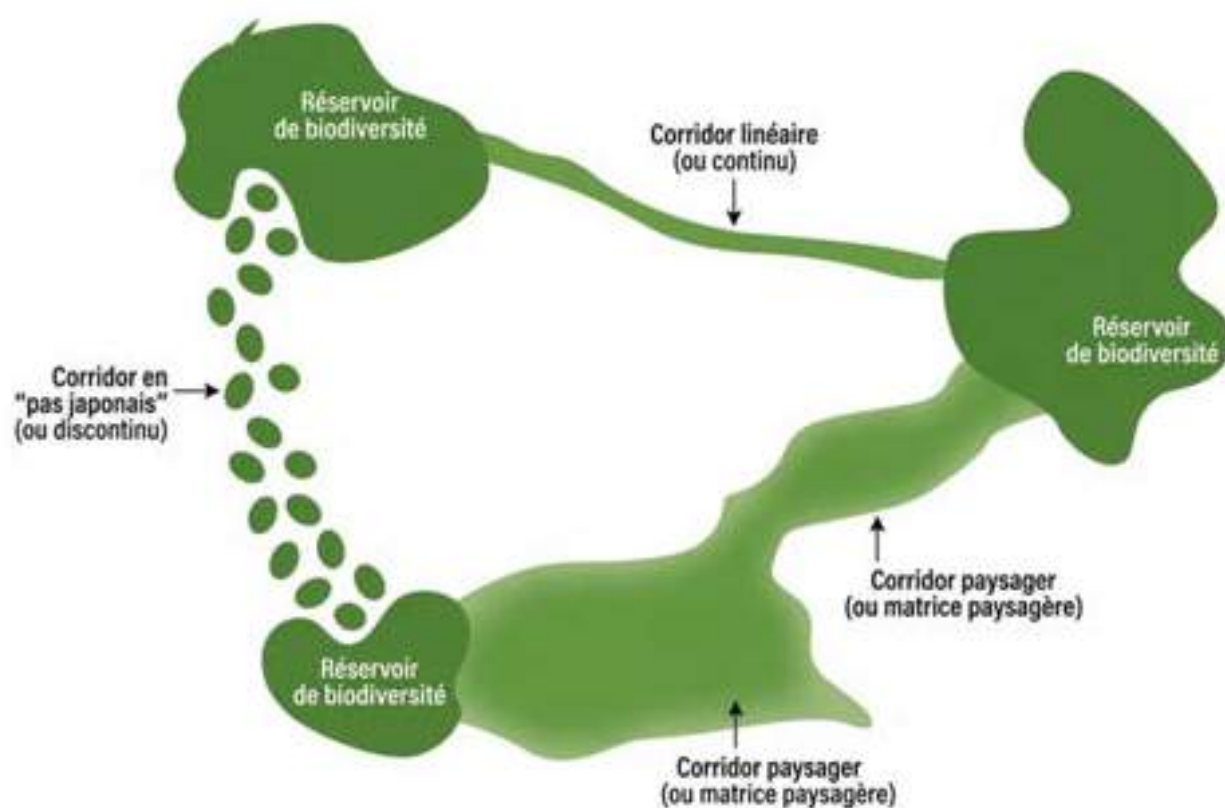
Le LIFE évalue son impact (suite)

Sur la continuité des milieux ouverts agro-pastoraux

Les réservoirs de biodiversité (espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie) sont reliés par des corridors écologiques qui assurent des connexions offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

C'est cet ensemble qui forme la continuité écologique.

Sur le territoire LIFE, on constate une amélioration globale de la connectivité écologique sur le territoire LIFE même si la continuité reste hétérogène dans le secteur de l'Armagnac. Certains corridors ont été largement renforcés et le paysage a tendance à être moins fragmenté.



Sur les services rendus par les milieux ouverts agro-pastoraux

Les services rendus sont les bénéfices fournis par les écosystèmes aux sociétés humaines et au vivant. Il existe de multiples services rendus par les milieux ouverts agro-pastoraux et de multiples méthodes d'évaluation des services. Le LIFE a évalué 3 indicateurs :

- le stockage de carbone et le flux de carbone : 12 295 ha maintenus et restaurés soit 1,045 mégatonne de carbone stocké
- la limitation de l'érosion du sol : 1 293 ha préservés et 21 ha recréés dans les zones à fortes pentes
- la régulation du cycle de l'eau : 2 191 ha préservés et 41 ha recréés de milieux humides et/ou inondables



Chez les gestionnaires LIFE

25 gestionnaires LIFE ayant été accompagné financièrement ou pas ont été enquêtés. 12 éleveurs considèrent que le LIFE a eu un impact économique positif grâce aux travaux et aux équipements, 8 manquent de recul ou considèrent que c'est plus un gain de temps qu'un impact économique positif et 2 expriment que l'impact est faible ou nul. Les 3 sans réponses correspondent à des gestionnaires sans accompagnement financier.

La préoccupation majeure reste la gestion, l'aménagement et la valorisation des parcelles, suivie des conditions de travail et enfin l'installation/reprise/devenir de l'exploitation.

Les gestionnaires expriment le besoin de poursuivre les actions initiées dans le cadre du projet LIFE Coteaux Gascons.



La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides

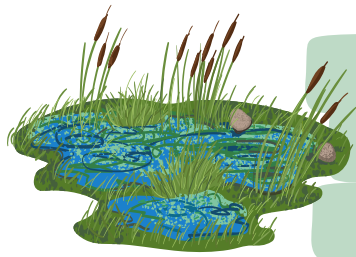


Préserver les milieux humides : mares, étangs, prairies humides et/ou inondables.
Encourager des pratiques compatibles avec le maintien de leurs fonctionnalités.
Animer un réseau de gestionnaires : agriculteurs, propriétaires, associations, collectivités.



Quelques chiffres de la CATZH 2003 - 2025

956 adhérents au Réseau des gestionnaires de milieux humides de Gascogne
(30 nouveaux en 2025)



2163 sites
(+ 96 nouveaux milieux en 2025)

2 490 ha de milieux humides suivis
(+ 56 hectares en 2025)

8 707ha de MH recensés

151 sites restaurés aidés dont 9 en 2025

127 mares et étangs et 55,18ha de prairies à Jacinthe de Rome, inondables et/ou humides

19 sous-bassins versants ont un diagnostic exhaustif de leurs milieux humides

83 collectivités ont bénéficié des services de la CATZH *(18 en 2025)*

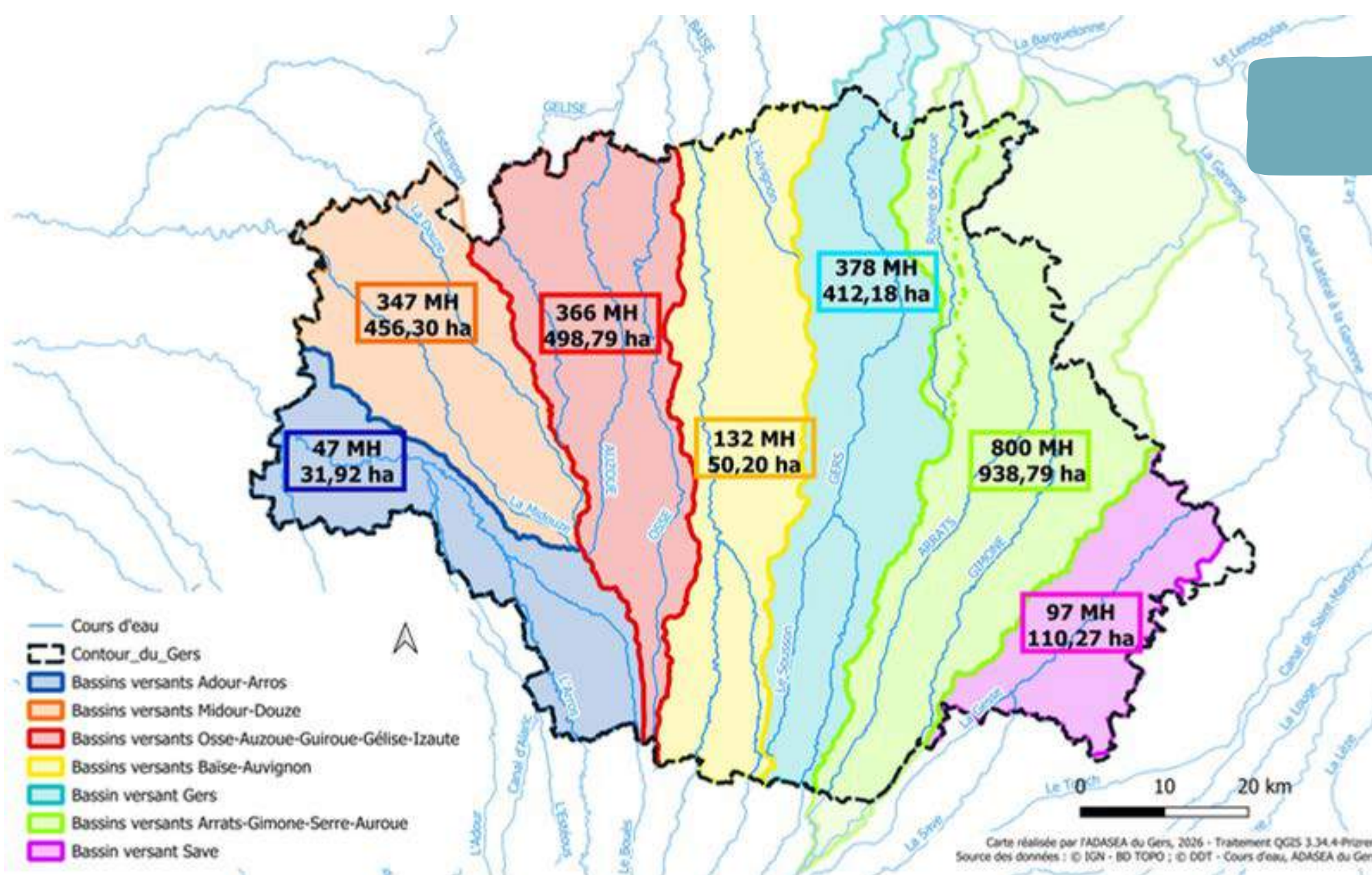


Animation et participation au Réseau InterCATZH du bassin Adour-Garonne (échanges, mutualisation...)

www.intercat-zones-humides.fr



Répartition des Milieux Humides avec intervention de la CATZH par bassins versants



Conseil technique aux gestionnaires en 2025

- 40 diagnostics et plans de gestion
- 38 visites de conseil
- 36 visites ATIS (Assistance Technique aux Interventions Spécialisées)
- 7 accompagnements fonciers
- 6 appuis aux demandes de financements pour des travaux de restauration



Toutes les fiches techniques de la CATZH et les bulletins d'information sont disponibles en téléchargement sur le site de l'ADASEA 32 (<https://www.adasea32.fr/documentations-catzh>)

Les zones humides



Animation territoriale



La préservation des zones humides implique une forte animation territoriale qui se traduit par une coordination avec différents partenaires (EPCI, institutions et associations locales...), la participation aux politiques du territoire, et l'organisation du partage de nos actions. Ainsi, la CATZH apporte sa contribution dans plusieurs projets de territoire sur l'eau portés par le CD32 comme les ateliers et commissions géographiques pour l'élaboration du SAGE NESTE Rivières de Gascogne, et portés par l'Institution Adour : révision des SAGE Adour et Midouze, comité de suivi du PTGE (Projet Territorial de Gestion de l'Eau) du Midour, ateliers pour l'élaboration du PTGE de la Douze...

La CATZH a signé une convention de partenariat avec l'ensemble des syndicats de rivière gersois afin de mutualiser les compétences à l'échelle des bassins versants et d'assurer la coordination des actions menées sur les milieux humides et sur les cours d'eau.

Bilan du nombre de réunions en 2025 avec les différents partenaires techniques, financiers et institutionnels:

- A l'échelle des territoires et des bassins versants : 56
- Au niveau départemental : 24
- Au niveau régional et national: 15

Les journées d'échanges et journées techniques



En 2025, la CATZH a organisé deux sessions techniques sur le thème des prairies humides :

25/04/2025 à l'Isle-Jourdain : "Végétation, enjeux et gestion agricole des prairies de bord de cours d'eau. Focus sur la Jacinthe de Rome, espèce protégée."

28/11/2025 à Saint-Brès, le 09/12/2025 à Couloumé-Mondébat et le 19/12/2025 à Auch : "Enjeux, caractéristiques et gestion des prairies et des milieux humides sur la ferme, connaître leur bon état écologique et leur maintien sur le long terme."

Les participants ont pu échanger et s'informer sur les prairies humides et inondables, à travers les présentations et des visites sur des parcelles. Fonctionnalités et services rendus (expansion des crues, stockage du carbone, réservoirs de biodiversité, patrimoine agricole...), qualité du fourrage, problématiques de gestion spécifique, préservation d'espèces protégées comme la Cistude d'Europe... sont autant de thématiques qui ont été abordés.



Promotion et sensibilisation

Évènements et interventions 2025

Manifestations 2025	Date	Lieu	Nature de la promotion
Fête du printemps et de l'écotourisme	24/05/2025	CAZAUBON	Stand et randonnée autour du lac de l'Uby
Intervention Lycée Joseph Saverne	16/05/2025	ISLE-JOURDAIN	Intervention terrain dans la ZH
Fête de l'écotourisme	14/06/2025	ISLE-JOURDAIN	Déambulation dans la ZH + Expo sur les ZH
Journée mondiale de l'eau	22/03/2025	MIRANDE	Tenue de stand
Foire de la madeleine	20/07/2025	MONTESQUIOU	Tenue de stand
Festival sève qui peut	04/04/2025	AUCH	Intervention avec une élue de l'Isle-Jourdain
Intervention licence Beaulieu	09/10/2025	AUCH	Sortie chez un agriculteur avec les étudiants
Gascogn'agri	13/09/2025	CHELAN	Stand et intervention
Journée Mondiale des Zones Humides	06/02/2025	AUCH	COFIL du LIFE Coteaux Gascons
Intervention Dynafor ENSAT	30/09/2025	ISLE-JOURDAIN	Intervention sur prairie inondable
Sortie ENSAT	29/04/2025	GIMONT	Intervention sur prairie humide



La CATZH intervient auprès des collectivités pour la prise en compte des zones humides et de la Trame verte et bleue.

- **Porter à connaissance** des zones humides du territoire de la collectivité,
- **Identifier avec les collectivités les enjeux** liés à leurs zones humides,
- **Apporter des conseils pour la prise en compte des zones humides** dans les documents d'urbanisme,
- **Appui technique pour la gestion ou la restauration des zones humides** aux communes qui en possèdent en propriété propre
- **Accompagner l'émergence d'un programme collectif de valorisation** des zones humides du territoire de la collectivité
- **Conseils de maîtrise foncière et d'usage**

83 collectivités ont bénéficié des services de la CATZH

dont 18 accompagnements en 2025

Porter à connaissances des MH

PLUi Grand Armagnac : 24 communes accompagnées
Syndicat Adour-Midouze

Trame Verte et Bleue

Réunion Auch

Animation foncière

L'Isle-Jourdain
Syge Save

Émergence de projets

Pays d'Art et d'Histoire du Grand Auch : circuit de randonnée
Roquefort : projet APPB
Vic-Fezensac : projet d'achat de ZH
SM3V : projet d'achat de ZH

Assistance à la gestion des zones humides

Auch Plan de gestion multi-sites	Lectoure Valorisation d'un bassin d'orage	Le Houga Suivi jussies exotiques envahissantes	Sarrant Semis de l'ancien lac en prairie	L'Isle-Jourdain Conseil de gestion sur 7 mares	CC Ténarèze Suivi du lac de Montréal après renaturation
Castelnau-Barbarens Restauration de mare	Fourcès Restauration d'un canal avec nénuphars jaunes protégés	Castelnau-D'Auzan Suivi jussies exotiques envahissantes	SYGE Save Suivi des travaux de l'effacement lac de Monferran Savès	Touget Restauration de mare	SM3V Conseil gestion de bras morts et boisements humides sur Roquelaure, Fleurance, Lectoure et Pavie
				Mouchès Conseils restauration de mare	

Amélioration des connaissances

Projet d'APPB sur la commune de Roquefort



Sur Roquefort, un complexe de 18 ha de prairies humides est divisé entre 17 propriétaires, dont 3 d'entre eux sont des exploitants agricoles engagés en MAEc.

Classé Espace Naturel Sensible, l'ADASEA a réalisé en 2024 des prospections afin d'inventorier la Jacinthe de Rome, espèce protégée au niveau national. Au total, 113 pieds ont été localisés.

L'ADASEA a ensuite organisé des réunions en 2024 et 2025 avec les propriétaires et la commune pour échanger sur les enjeux de cette zone ; une proposition de mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a émergé de ces échanges.



Suivi Cistude d'Europe



Le 11 décembre 2025, la CATZH a participé aux Rencontres techniques régionales sur la Cistude d'Europe à Trèbes. Les divers retours d'expériences et différents échanges permettent d'améliorer les connaissances sur cette espèce et d'adapter les conseils concernant les pratiques de gestion des milieux favorables à la préservation de cette espèce.

En 2025, à l'occasion des visites de terrain, 17 cistudes d'Europe et 25 tortues dites de Floride ont été observées par la CATZH sur le secteur de Armagnac/Adour. C'est la première année que le nombre de tortues exotiques vues dépasse le nombre de Cistudes d'Europe. Ce constat est en corrélation avec l'augmentation du nombre d'individus d'espèces exotiques observés sur certains sites ces dernières années.

Les zones humides



Restauration de mares d'abreuvement



A l'automne 2025, deux mares ont été restaurées chez un éleveur de la commune de Lasseran. Fortement dégradées par le piétinement des vaches, par les galeries de ragondins et très envasées, leur existence était compromise à moyen terme.

La CATZH a donc conseillé l'agriculteur pour réaliser une restauration permettant l'abreuvement tout en étant favorable à la biodiversité.

Il a pu bénéficier d'une aide de l'Agence de l'eau de 80% du montant des travaux et la restauration a eu lieu à l'automne, saison la plus propice car minimisant l'impact sur l'environnement.

Après un débroussaillage, puis un désenvasement partiel, les berges ont été adoucies, pour permettre l'installation d'une végétation typique de zones humides, qui favorisera la filtration et l'oxygénation de l'eau. Une clôture va être posée tout autour et des systèmes d'abreuvement externes viendront compléter le tout, empêchant l'accès direct à l'eau.



*Rappel : plus de **127 points d'eau ont été restaurés** par la CATZH 32 depuis 2003.*

Réouverture d'une prairie humide inondable à Touget



Cette prairie humide est suivie par la CATZH depuis 2013. Les propriétaires avaient alors un fermier pour la fauche de la parcelle, mais il a rapidement arrêté l'entretien du site. Ainsi, en 2018, frênes et ronces s'étaient développés sur plus de la moitié de la parcelle. Sans outil agricole, les propriétaires ne pouvaient pas intervenir sur la prairie.

En 2024, après avoir acquit une faucheuse, les propriétaires ont souhaité restaurer la parcelle avec l'appui de la CATZH. Ainsi, durant plusieurs mois, la CATZH s'est chargée de la rédaction du cahier des charges des travaux, de la recherche d'entrepreneurs et du dépôt d'une demande de d'aide.

Deux entrepreneurs ont été retenus et grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, via le dispositif "Investissements Non Productifs", les travaux ont pu être financés à hauteur de 80 %.

Les travaux se sont échelonnés entre fin 2024 et septembre 2025. Ils ont débuté par la coupe des arbres qui ont été stockés en bord de parcelle avant d'être exportés pour alimenter les chaufferies d'un hôpital. Ensuite, les arbustes restants ont été broyés et les souches d'arbres retirées du sol. Ces dernières ont été disposées en tas en limite de parcelle pour servir de refuge pour la faune. Enfin, le sol a été nivelé superficiellement et semé avec un mélange de plantes de prairie.

Les suivis du site prévus en 2026 permettront d'évaluer l'efficacité des travaux.



Avant/Après



Les zones humides

Restaurer les zones humides en tête de bassins versants de la Midouze

L'ADASEA 32, en partenariat avec l'Institution Adour, a été retenue pour l'appel à projet de l'Entente pour l'eau du bassin Adour Garonne sur la "Restauration de zones humides en tête de bassin versant" 2021-2025.

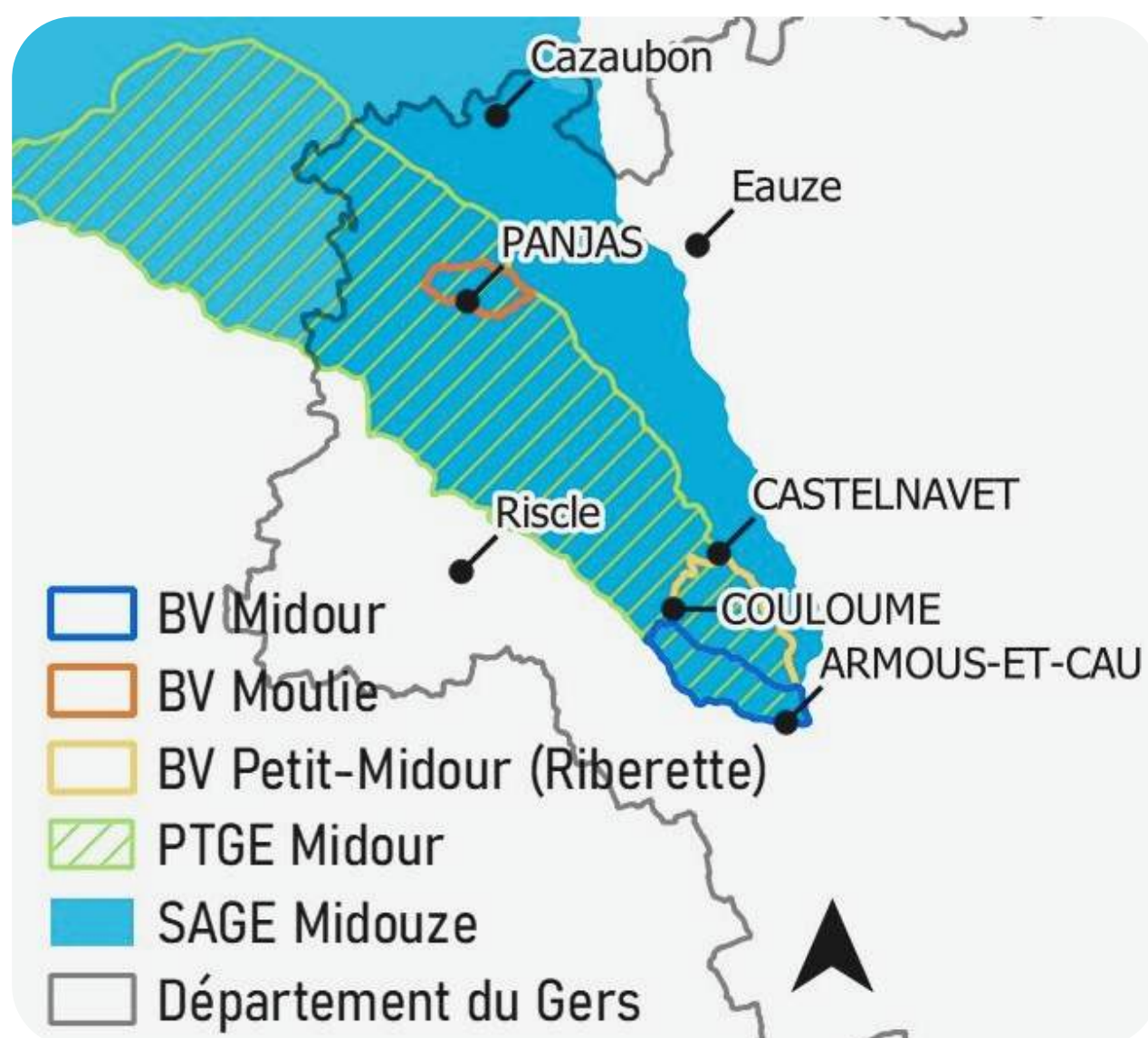
Le volet porté par l'ADASEA 32 s'est déroulé sur les bassins versants du Midour, du Petit Midour (Riberette) et de la Moulie. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'actions concrètes sur les milieux humides des territoires du SAGE Midouze et du PTGE Midour.

Les objectifs du projet étaient multiples et ambitieux. Il s'agissait de restaurer 30 mares, 6 ha de prairies humides et 1 étang pour les rôles importants pour la gestion de l'eau (qualité et quantité) et la biodiversité qu'ils jouent.

53 gestionnaires de milieux humides ont été rencontrés et sensibilisés.

Les milieux humides historiques identifiés en 2014 par la CATZH32 ont été actualisés. **387 milieux humides ont été visités.** En prenant en compte leur état de conservation et leur répartition spatiale, des actions ont pu être proposées afin d'améliorer leurs connexions et leur fonctionnement écologique à l'échelle des propriétés foncières (corridor, bande tampon, bande anti-érosion...).

Les milieux dégradés des gestionnaires volontaires ont fait l'objet de travaux de restauration afin de retrouver leurs fonctions qui seront majeures dans la résilience du territoire face au changement climatique.



Travaux de restauration

	Nb cahiers des charges et plans de gestion proposés	Nbre de travaux réalisés	Rappel des objectifs de travaux
Mares	54	30	30
Prairies humides	6	9,43ha (5 prairies humides)	6 ha
Etangs	4	2	1

→ **13 gestionnaires bénéficiaires d'aides (12 éleveurs - 1 particulier)**

→ Près de **50 000€ de travaux** avec un financement à hauteur de 80% Agence de l'Eau Adour Garonne/Région Occitanie.

→ **37 sites restaurés**

→ 27 milieux humides susceptibles d'être restaurés à l'avenir d'après les cahiers des charges réalisés



AVANT



APRÈS

Ces actions de préservation et de restauration des milieux humides constituent de véritables solutions dites "fondées sur la nature" bénéficiant aussi bien aux bassins versants (soutien d'étiage, gestion des ruissellements, limitation de l'érosion et des inondations,, augmentation de la biodiversité, etc...) qu'aux exploitations agricoles (abreuvement du bétail, foin en période sèche, rétention d'eau dans les sols, etc...).



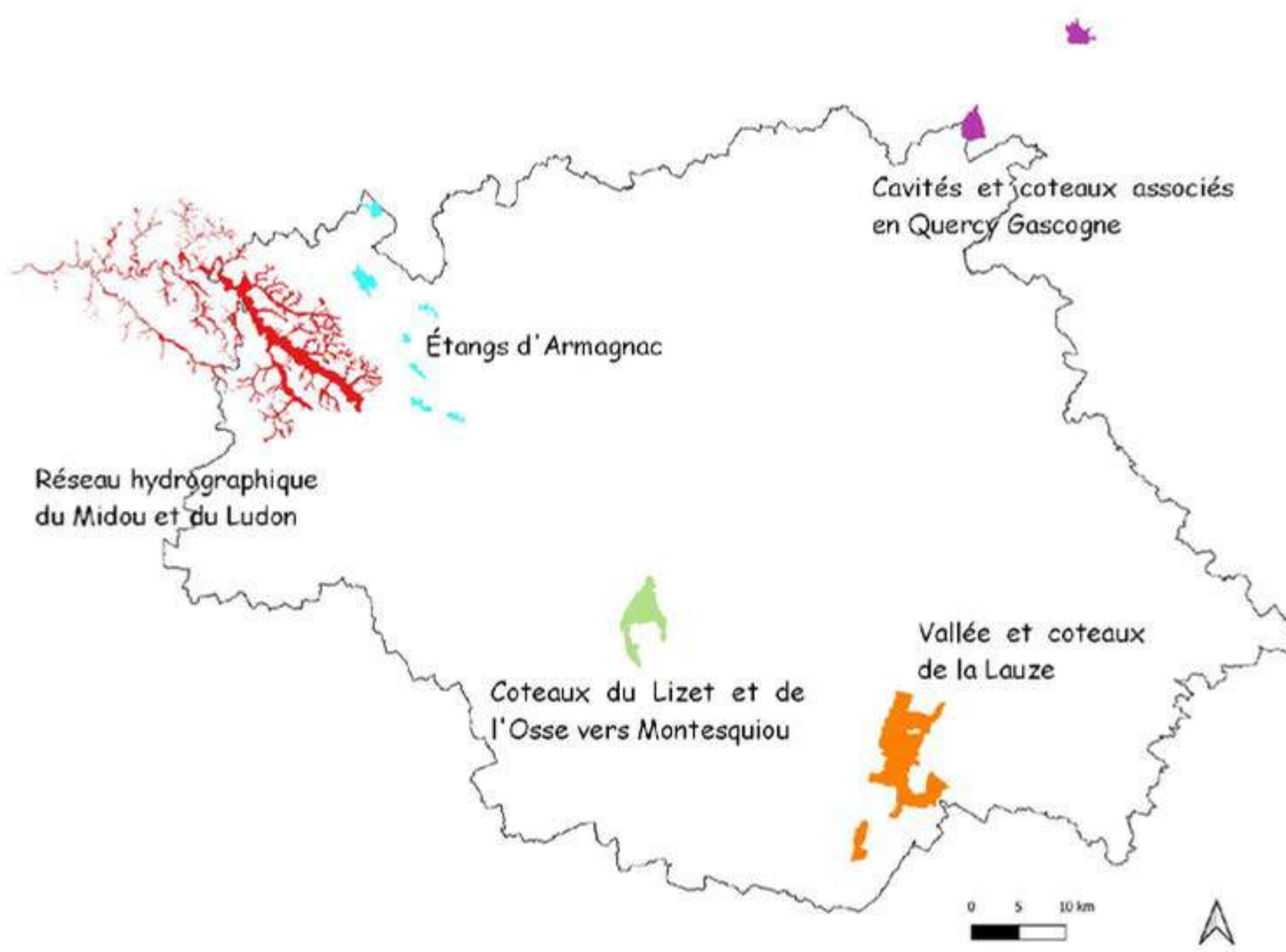
Le réseau Natura 2000 émane des directives européennes dites « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux ». Il s'agit de pérenniser le patrimoine naturel d'intérêt communautaire, présent dans les sites de ce réseau.

Depuis 2000, l'ADASEA, forte de son implication dans l'agri-environnement, accompagne les acteurs locaux dans la définition puis dans l'animation de leurs actions de gestion des milieux naturels sur ces sites.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Localisation des sites animés ou coanimés par l'ADASEA 32



Les missions menées



Animation du réseau

Information et sensibilisation des acteurs

Contractualisation

Médiation foncière

Promotion des sites

Diagnostics individuels, d'exploitation ou de propriété

Appui aux porteurs de projets au titre de Natura 2000

Appui et suivi administratif

Suivi de l'activité des sites

Conduite d'études complémentaires



69 Agriculteur.ice.s accompagné.e.s

Près de 1 000 ha de surfaces engagées en MAEC

10 mares, 2 506 m de fossés et 373 m de haies

Environ 785 000 € engagés pour 5 ans

Contrats hors agricole

-La réalisation d'un contrat ni-agricole ni-forestier en mars 2025 a concerné deux parcelles en bordure du lac du Lizet sur le site Natura 2000 "Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou". Elles étaient pâturées par des bovins jusqu'en 2016 mais à la suite du départ à la retraite de l'éleveur aucune action de gestion n'a été menée. La végétation (genêts, prunelliers, ronces, chênes, ...) s'est développée et a progressivement entraîné la fermeture et la dégradation des habitats d'intérêt communautaire. Le contrat avait donc pour objectif la réouverture par débroussaillage de ces deux parcelles soit environ 0,8 ha dont 0,6 ha dans le site Natura 2000 pour retrouver une végétation typique de prairies maigres de fauche et de pelouses sèches à orchidées remarquables.

Suite aux travaux, pour maintenir le milieu ouvert, des éleveurs voisins utiliseront ces parcelles pour faire pâturer leurs animaux (chevaux, chèvres).

-Sur le site "Vallée et coteaux de la Lauze", la demande d'un contrat ni-agricole ni-forestier a également été déposée pour la mise en place d'équipements pastoraux (clôtures), gestion par fauche et pâturage, entretien des haies et des mares sur 12 ha de prairies et pelouses. Les travaux et la gestion par pâturage débuteront en 2026.

-Enfin sur le site des "Étangs de l'Armagnac", 84 arbres sénescents sur 7,25 ha ont été identifiés avec le CNPF Occitanie et le propriétaire pour demander en 2026, un contrat forestier de bois sénescents. Ces arbres devront être conservés sans action sylvicole pendant 30 ans.

Ces contrats Natura 2000 sont financés par la Région Occitanie.



AVANT



PENDANT TRAVAUX



3 MOIS APRES TRAVAUX

Illustrations du site "Coteaux du Lizet et de l'Osse"



Perspectives 2026

- Contractualisation des MAEC 2026
- Poursuite de la sensibilisation des acteurs des sites Natura 2000 (formations MAEC, formation des animateurs des CLAE, ...)
- Dépôt et suivi de contrats Natura 2000
- Accompagnement des communes bénéficiant de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales
- Dernière année du marché pour l'animation des sites portés par le PETR Pays d'Armagnac
- Poursuite et développement des partenariats.

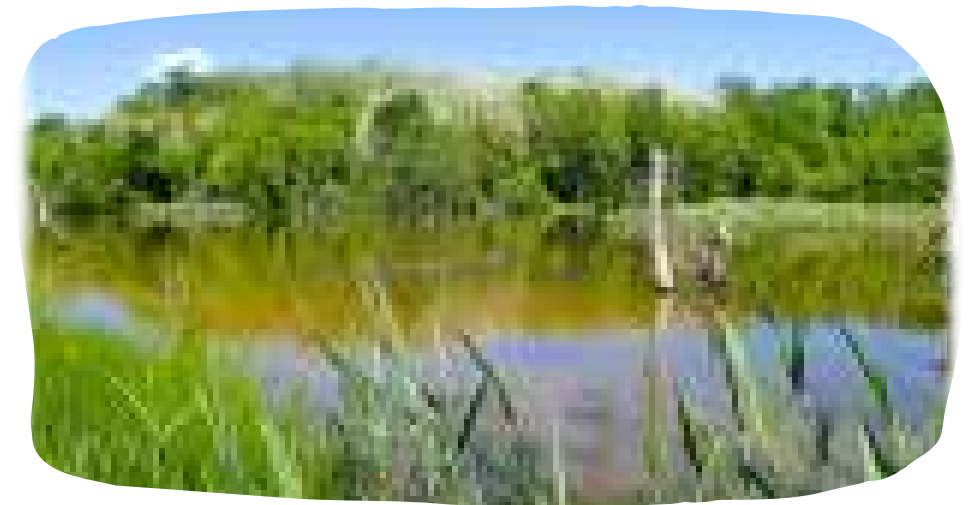




En octobre 2025, la candidature du site « **Étangs de l'Armagnac** » a été retenue parmi les cinq sites sélectionnés au niveau national dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) des Réserves Naturelles de France, visant à expérimenter la mise en œuvre de la méthode Natur'Adapt sur les sites Natura 2000.



Cette opportunité poursuit deux objectifs distincts : d'une part, adapter cette méthodologie aux spécificités des sites Natura 2000 ; d'autre part, mieux appréhender les besoins, les vulnérabilités et les leviers d'action de notre territoire face au changement climatique.



L'objectif de ce projet est de mieux comprendre les effets du changement climatique sur les activités humaines, le patrimoine naturel et la gestion du site via la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunités puis de proposer en concertation avec les acteurs locaux un plan d'adaptation en fonction des données recueillies.

A l'automne 2025, une formation en ligne pour la mise en place de la démarche Natur'Adapt sur les aires protégées a été suivie pour connaître et comprendre la méthodologie à mettre en œuvre. Lors du premier semestre 2026, une stagiaire travaillera sur la phase prospective : analyse du climat passé et futur, des effets du changement climatique sur les activités humaines, le patrimoine naturel et sa gestion afin de rédiger le diagnostic de vulnérabilité et d'opportunités. La démarche sera co-construite et partagée avec les acteurs du territoire. La démarche se poursuivra à l'automne avec l'élaboration du plan d'adaptation puis par une phase de bilan et de retour d'expérience de la méthodologie sur Natura 2000.

La mise en œuvre de cette démarche expérimentale est financée par la Région Occitanie dans le cadre de l'animation Natura 2000 portée par le PETR Pays d'Armagnac.

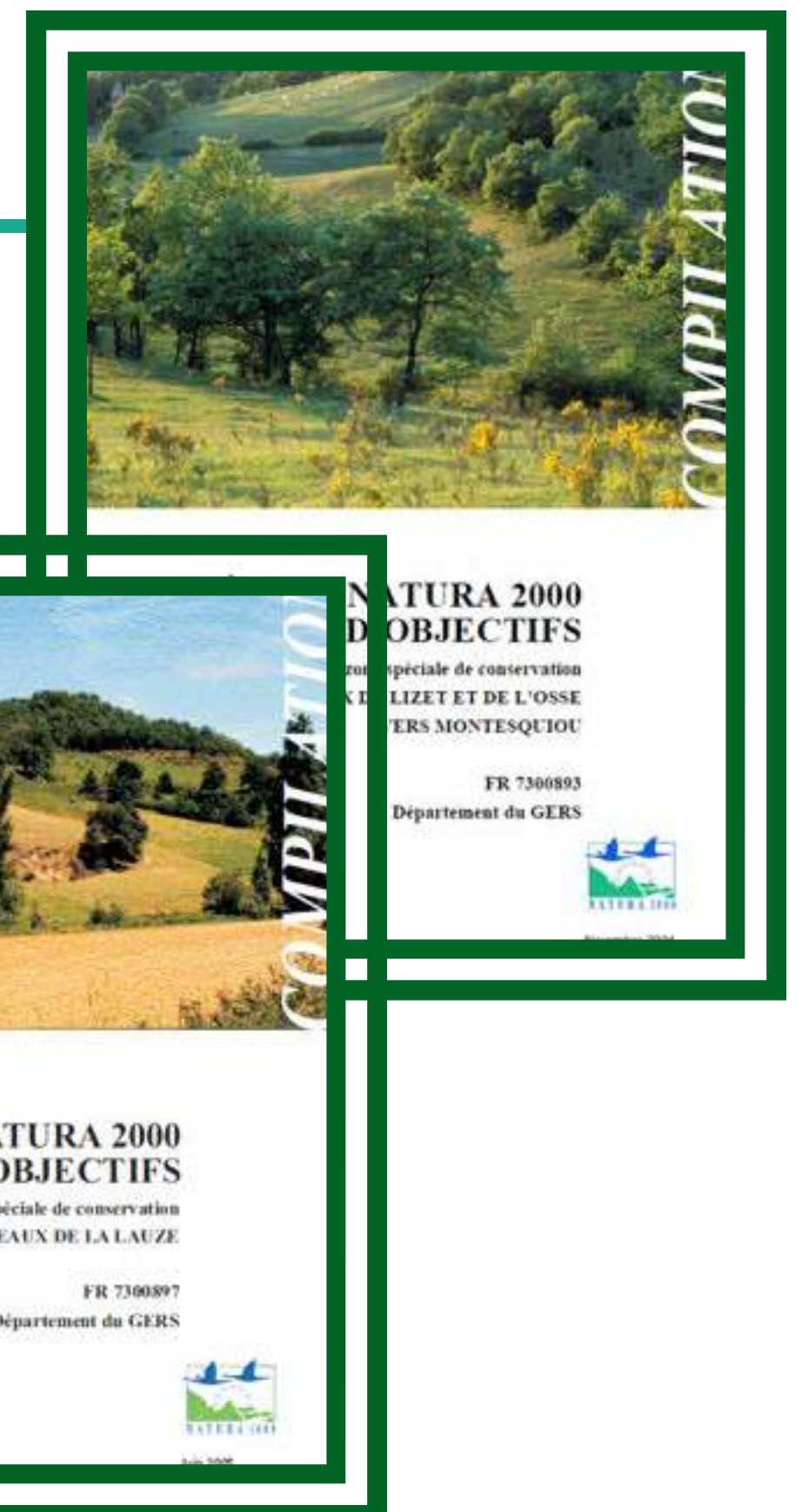
Evaluation des DOCOB

Après 20 ans de mise en œuvre, les DOCOB des sites Natura 2000 "**Vallée et coteaux de la Lauze**" et "**Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou**" ont vieilli, c'est pourquoi la Région demande leur évaluation. Il s'agit d'apprécier après ces nombreuses années d'animation la qualité du contenu initial des DOCOB (évolution des méthodologie, données obsolètes et/ou manquantes), l'animation réalisée, l'atteinte des objectifs fixés, la pertinence et l'efficacité des actions mises en place, l'apparition de nouveaux enjeux, notamment des espèces et habitats d'intérêt communautaire, de nouvelles pressions et d'apprécier l'évolution des enjeux du site (espèces et habitats d'intérêt communautaire).

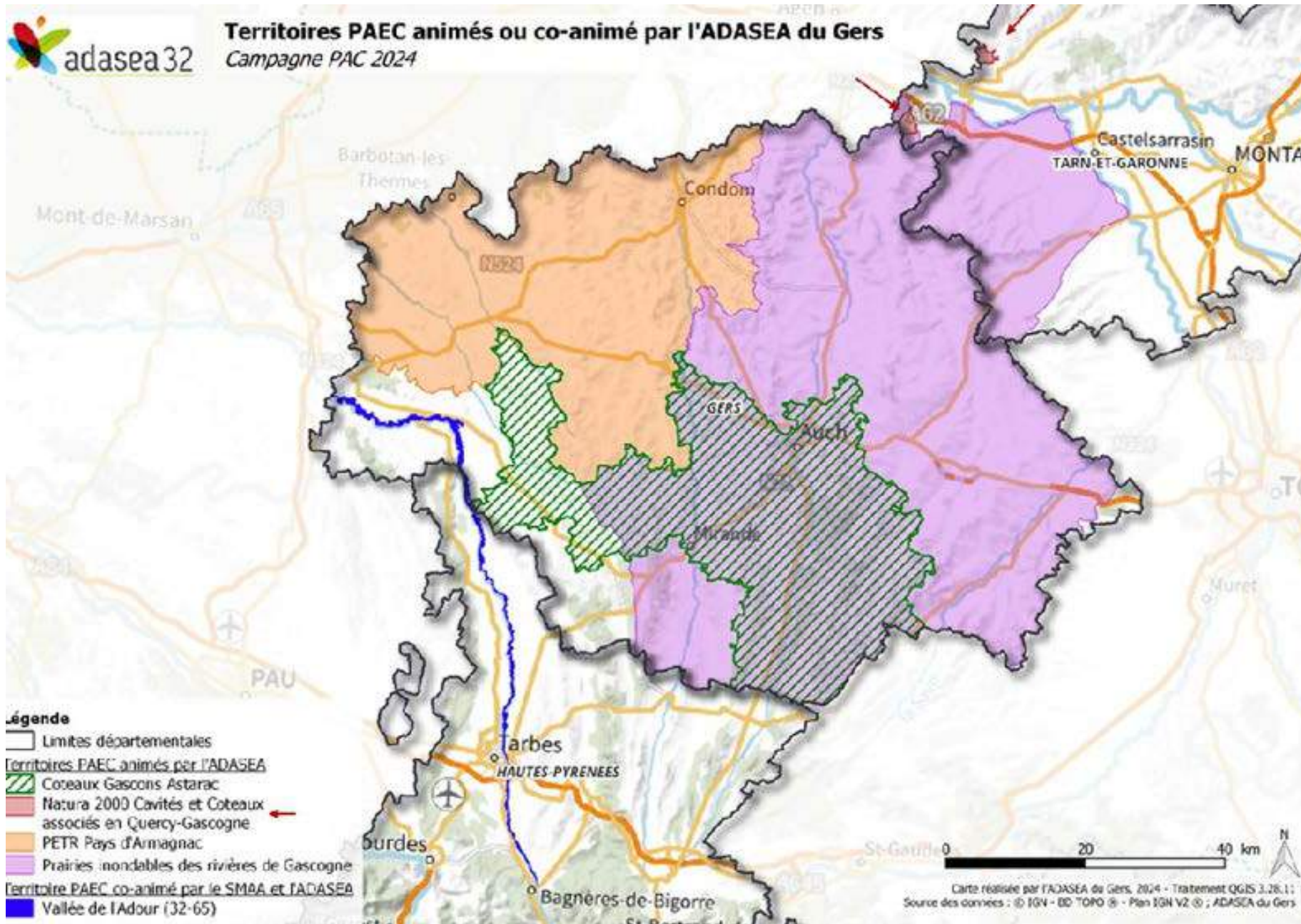
Les années 2025 et 2026 permettront de mener à bien cette évaluation en réunissant un comité d'expert pour échanger sur les enjeux écologiques, de recenser et de synthétiser l'ensemble de l'animation menée depuis le début des années 2000 sur ces 2 sites,

Suite à cette évaluation, les résultats seront présentés fin 2026 aux comités de pilotage locaux et à la Région afin de se prononcer sur les conclusions, deux options principales seront possibles :

- ✓ une simple actualisation du DOCOB (modifications légères)
- ✓ une révision du DOCOB (modifications en profondeur, nouvelle élaboration du DOCOB)



Depuis 2023, l'ADASEA anime ou co-anime 7 Projets Agri-Environnementaux (PAEC) et 14 sous territoires, dans le Gers et les départements limitrophes.



MAEC, Quésaco?

C'est une indemnité financière attribuée à un agriculteur en contrepartie du respect d'un cahier des charges favorable à l'environnement, ciblé sur des enjeux liés à Natura 2000, aux Zones humides, aux Plans Nationaux d'Actions.

Exemple de milieux engagés



Les PAEC biodiversité se déclinent sur les territoires suivants :

- Armagnac porté par le PETR Pays d'Armagnac et animé par l'ADASEA
- Coteaux Gascons porté par l'ADASEA sur le territoire du LIFE Coteaux Gascons (hors Armagnac)
- Rivières de Gascogne porté par l'ADASEA sur le territoire du SAGE Neste (Gers et Tarn-et-Garonne)
- Site Natura 2000 Cavités et Coteaux associés en Quercy-Gascogne porté par l'ADASEA (Tarn-et-Garonne)
- Site Natura 2000 Vallée de l'Adour, porté par le Syndicat Mixte Adour Amont et co-animé par l'ADASEA

Deux PAEC sont portés à l'échelle de l'Occitanie par IMAGIN'RURAL (Association des Adasea)

- Préservation de la Jacinthe Romaine "BELLEVALIA ROMANA "
- Préservation des plantes messicoles "MESSICOLES" (départements : 09-12-31-32-46-81-82)

Les enjeux dans le Gers



Issus d'une liste restreinte établie au niveau régional, ils permettent d'activer les mesures

Natura 2000

Les milieux humides

Les milieux agro-pastoraux

Les espèces relevant d'un Plan National d'Action du Ministère de la Transition Écologique :

Jacinthe de Rome

Cistude d'Europe

Papillons

Libellules

Pollinisateurs sauvages

Messicoles

Les mesures mobilisées

-  Gestion des milieux humides
-  Protection des espèces
-  Gestion et restauration des prairies
-  Conversion des terres arables en prairies
-  Couverts d'intérêt écologique
-  Entretien d'infrastructures agroécologiques (mares, fossés, haies)



LES CHIFFRES CLÉS DE 2025

218 agriculteur.ice.s accompagné.e.s

pour 3 610 ha de surfaces engagées

1 028 ha au sein des sites
Natura 2000



126 ha de création de prairies ou
de couvert herbacé

1 800 ha de retard d'utilisation de prairies
dans le cadre de la protection d'espèces



700 ha de mesures spécifiques aux
prairies humides ou inondables

1 431 ha de gestion des milieux herbacés et
pastoraux par le pâturage

Bilan de la programmation 2023 - 2025

364 exploitations agricoles
engagées



3297 hectares engagés pour la
protection des espèces et
milieux

6595 hectares de surfaces en
herbes engagées



2990 hectares de gestion des
milieux herbacés et pastoraux
par le pâturage

5 millions d'euros en faveur de
la préservation des milieux
herbager



225 hectares de création de
prairies et
80 hectares ré-ouverts

18 conseiller.e.s mobilisé.e.s
sur le territoire



50 mares, 18km de fossé, 2km
de haies
entretenus durablement



L'Agroenvironnement

Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques MAEC

Zoom sur les formations MAEC

Depuis 2023, les agriculteurs engagés dans des mesures agroenvironnementales doivent suivre une formation agréée par la DRAAF. Dans ce cadre, l'ADASEA a organisé **10 sessions de formation** à travers le département, afin de répondre au mieux aux enjeux spécifiques des territoires, durant l'automne et l'hiver, **pour un total de 94 exploitants**.

Une formation s'est tenue le 2 octobre à Villefranche d'Astarac. Organisée en partenariat avec SCOPELA, cette journée portait sur la gestion de l'équilibre entre herbe, ligneux et broussailles par le pâturage. Elle a réuni 16 participants sur la ferme d'un jeune installé dont les parcelles ont servi de support aux échanges.

La matinée en salle a permis d'aborder la valeur alimentaire des ligneux, leurs réactions à la coupe et au pâturage ainsi que les notions de dynamique ligneuse. L'après-midi consacrée au terrain a permis aux participants de prendre en main une grille d'évaluation afin d'analyser l'impact du pâturage sur deux parcelles contrastées. Cette mise en pratique a favorisé les échanges et permis à chacun d'identifier des leviers d'action adaptés à son contexte.



Perspectives 2026

En décembre, une demande de financement complémentaire a été déposée auprès de la DRAAF afin de répondre aux besoins du territoire, malgré la fin de cette programmation.

Peu de renouvellements interviendront en 2026. En effet, lors de la précédente programmation, les seules mesures pouvant être engagées sur une durée de cinq ans étaient les mesures « HE », équivalentes à l'actuelle « création de prairies ».

Pour la suite, l'État a choisi d'apporter plusieurs modifications concernant les mesures disponibles pour cette nouvelle année. Celles-ci porteront notamment sur la durée des engagements, qui passera de cinq à trois ans. Par ailleurs, certaines mesures ne seront plus accessibles, comme la création de prairies ou l'entretien des infrastructures agroécologiques, en raison de la difficulté à évaluer les engagements sur une période réduite à trois ans.

À ce jour, nous ne disposons pas encore d'une visibilité sur les possibilités d'engagement de nouvelles exploitations agricoles dans le programme. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous aurons davantage d'informations.

La DRAAF s'est toutefois d'ores et déjà positionnée en faveur de la validation d'un maximum de demandes d'engagements contribuant à la biodiversité, objectif auquel répondent l'ensemble des mesures animées par l'ADASEA.



01 avril au 15 mai
Déclaration PAC et
MAEC



L'Agroenvironnement

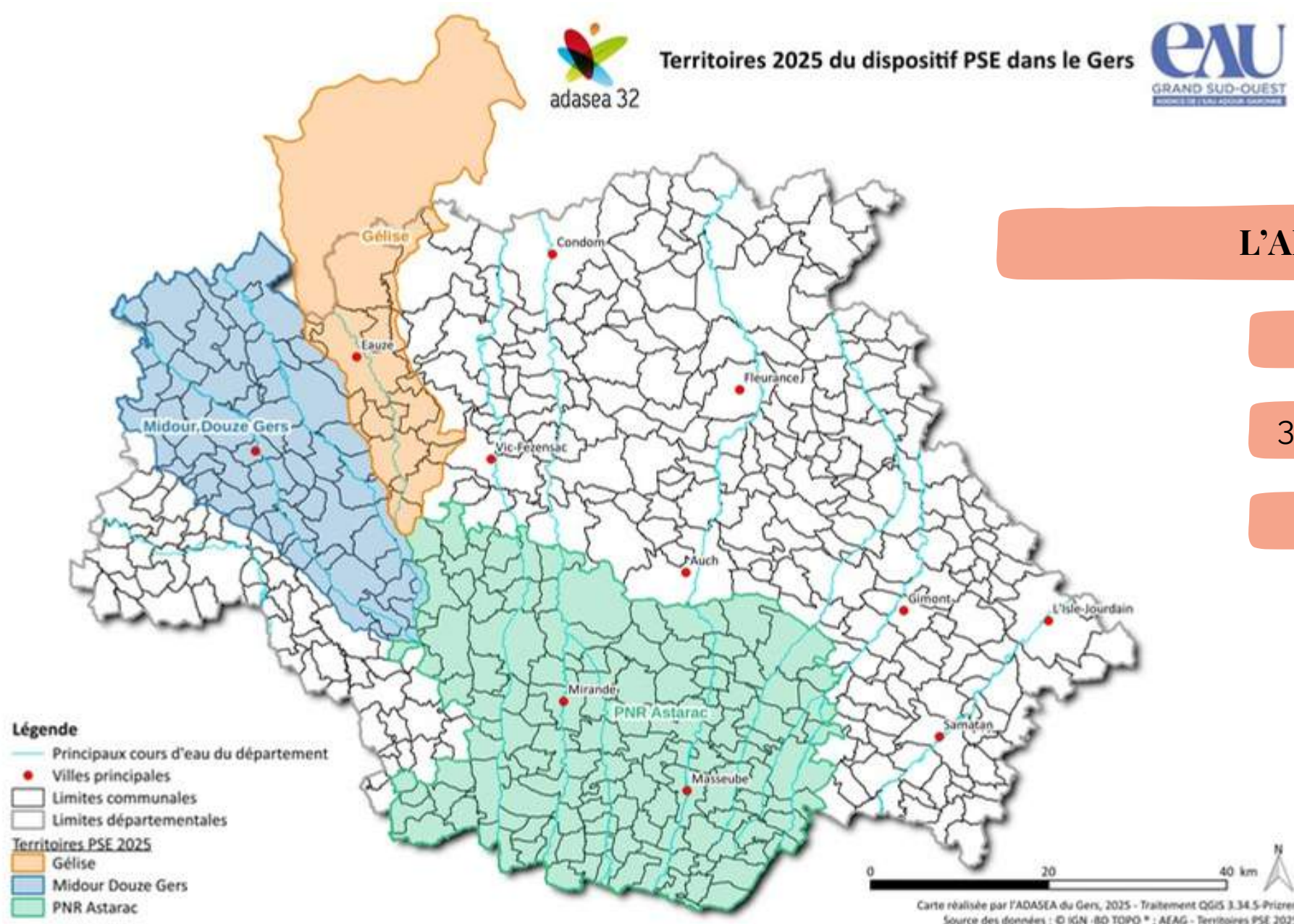
Les Paiements pour Services Environnementaux



PSE Zones humides et prairies permanentes

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé à l'automne son nouveau PSE Zones Humides et Prairies Permanente sur 33 territoires dont 3 gersois (bassins versants Midour-Douze Gers, bassin versant de la Gélise et sur le projet de PNR Astarac). Ces nouveaux PSE 2025-2030 s'inscrivent dans la mise en œuvre du plan Eau. Ils répondent aux mesures 20 et 27 du plan Eau, à savoir la préservation des zones humides et plus particulièrement les prairies humides et le soutien aux pratiques agricoles à bas niveau d'intrants sur les aires d'alimentation de captages jusqu'à la fin de la programmation PAC. Une enveloppe 7 M€/an est envisagée pour ce PSE.

L'ADASEA s'est positionnée pour accompagner les agriculteurs dans la réalisation des audits pour ce nouveau dispositif, pour la réalisation d'expertises sur les zones humides et pour améliorer leur gestion ainsi qu'apporter du conseil individuel aux agriculteurs dans leur changement de pratiques.



L'ADASEA a réalisé 27 audits en 2025 :

20 sur le territoire « Amont Gers »

3 sur le territoire « Midour-Douze »

4 sur le territoire « Gélise »

Ce PSE est basé, comme le dispositif précédent, sur 3 indicateurs rapportant 10 points :

- **Rotation longue et couverture du sol** : évalue la longueur de la rotation, la couverture du sol en hiver via la part des surfaces fourragères et des intercultures longues. Il valorise notamment la capacité à stocker du carbone et à protéger les ressources en eau via la présence de prairies permanentes et temporaires ainsi que des couverts végétaux.
- **Extensification des pratiques agricoles** : évalue deux indicateurs structurants pour la qualité de l'eau et la biodiversité que sont l'utilisation des engrais azotés de synthèse sur les prairies et cultures fourragères et le niveau d'utilisation des produits phytosanitaires sur les cultures.
- **Présence et gestion durable des infrastructures agroécologiques** : évalue le niveau de présence et de gestion des haies, des lisières de bois, d'étangs piscicoles anciens, de mares et de prairies permanentes humides.

Perspectives 2026

- Audit pour la seconde vague jusqu'à fin février 2026
- Réalisation des expertises sur les prairies humides engagés (surface et gestion)
- PSE Aires d'alimentation de captages mis en place par l'Agence de l'Eau Adour Garonne



Epiterre, un partenariat FNSEA/Imagin'Rural pour la mise en œuvre des CPSE

Besoin identifié : des entreprises et des collectivités souhaitent mettre en place des pratiques favorables à l'environnement et à la biodiversité dans le cadre de la compensation écologique et/ou de leur RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Demandes des agriculteurs : reconnaissance et paiement des services environnementaux rendus pour la société dans les domaines de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, lutte contre le changement climatique et les risques naturels, pollinisateurs...

La solution : proposer des **CPSE** entre les agriculteurs et les collectivités ou les entreprises pour agir en faveur de l'environnement.

Une marque Epiterre pour identifier l'offre sur le marché des services environnementaux et se faire connaître, **Une SAS pour les commercialiser.**

Un projet environnemental « clé en main » coconstruit et concerté avec les agriculteurs pour satisfaire aux enjeux environnementaux, aux réalités agricoles et aux attentes des clients (entreprises, collectivités, associations).

Gouvernance du projet à la carte : Projet construit en direct avec un client par les représentants d'epiterre, FNSEA, Imagin'Rural et FDSEA.



Un nouvel outil juridique : le contrat de Prestation pour Services Environnementaux CPSE

- Transaction volontaire où un service environnemental bien défini ou un usage des sols qui fournit ce service est « acheté » par un acheteur (privé ou public) à un fournisseur, en l'occurrence un agriculteur
- Accord bilatéral sur les moyens/ résultats, le prix, la durée
- Démarche contractuelle et de droit privé, indépendante des dispositifs conventionnels des aides publiques

Panorama des projets 2025 suivis par l'ADASEA du Gers

Dans le cadre de la compensation écologique :

Energiter / Cher / Eoliennes (poursuite des CPSE)

Dans le cadre de l'Agrivoltaïsme :

TSE / Prauthoy Hte Marne / Photovoltaïque

Dans le cadre de la RSE Responsabilité Sociétale des Entreprises :

KERING / 32 / Projet BEA bovins et veaux

Perspectives 2026

- TSE : suivi du site de Prauthoy (52)
- Energiter : Suivis environnementaux / Compensation Eoliennes Ids St Roch (18)
- TSE : contrat cadre pour les suivis agronomiques
- OBTON : études préalables à projets agriPV
- VALOREM / SEPALE : Compensation ZH Gers



Le Contrat de Prestation pour Services environnementaux et agricoles : un cadre sécurisé pour l'activité agricole à Prauthoy (52)

Sur Prauthoy, le CPSE s'inscrit dans une logique innovante où l'agriculteur devient gestionnaire d'écosystèmes, conciliant production, biodiversité et performance économique. EPITERRE propose ainsi un cadre structuré permettant de déployer des pratiques agricoles à haute valeur environnementale, tout en assurant leur viabilité et leur reproductibilité à l'échelle des territoires.

Associé à 20 ha de prairies pâturées sous panneaux, et levier central pour le CPSE de Prauthoy génère un revenu annuel d'environ 9 000 €, stable et contractualisé, avec un double intérêt :

- **Économique:** en apportant un complément de revenu sécurisé, indépendant des aléas agricoles, il est un levier pour l'équilibre économique de l'exploitation. Il améliore la trésorerie et contribue directement à la viabilité de l'exploitation dans un contexte initialement contraint. Il renforce la capacité de l'éleveur à maintenir et développer son atelier ovin.
- **Environnemental :** en s'appuyant sur le maintien d'une production herbagère sous panneaux. Le pâturage est conservé, sans artificialisation des sols, et bénéficie d'un microclimat favorable (réduction du stress hydrique et thermique), contribuant à la résilience du système face au changement climatique.

En prolongement du CPSE, la société TSE a confié à EPITERRE le suivi agronomique et économique de l'activité agricole sur le site photovoltaïque de Prauthoy (commune de Le Montsaigeonnais dans la Haute Marne)

→ le suivi du système de pâturage sous installation photovoltaïque, en analysant la ressource fourragère, les conditions de pâturage et l'état des sols.

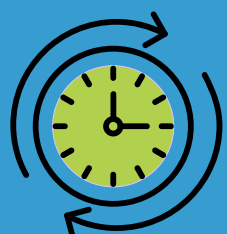
→ Intérêt : ajustement des pratiques (chargement, rotation, conduite du troupeau) afin d'optimiser la valorisation agricole du site.

Les résultats issus de cette première année de suivi confirment la pertinence du dispositif photovoltaïque dans une logique de co-activité, tout en soulignant la nécessité d'un accompagnement agronomique fin dans les phases initiales.



Aspect	Observation	Implication
État du couvert	Phase transitoire post-travaux, couvert incomplet et hétérogène	Situation normale après implantation
Répartition spatiale	Zones impactées vs zones conservées	Hétérogénéité marquée
Dynamique végétale	Reprise progressive, couvert pâturable en installation	Bon potentiel à moyen terme
Ressource fourragère	Fonctionnelle mais limitée	Vigilance nécessaire
Gestion du pâturage	Ajustements requis (chargement, rotation...)	Pilotage fin indispensable
Système agrivoltaïque	Compatible avec usage agricole	Adaptation réussie

La poursuite du suivi permettra de consolider ces premiers constats, en particulier sur la reconstitution du potentiel fourragère, l'évolution qualitative du sol et la mise en évidence des effets positifs liés à l'ombrage, dans un contexte de changement climatique.



Perspectives 2026

L'ADASEA propose de manière systématique la réalisation du protocole de suivi pour les projets agrivoltaïques à venir.

Sur certains projets l'ADASEA sera amenée à réaliser le suivi, en collaborant avec des acteurs locaux, notamment les coopératives, en lien avec les exploitants du projet.



Territoire et développement local

Diagnostics agricoles dans les documents d'urbanisme

Face à l'urbanisation, le traitement réservé aux terres agricoles et aux espaces naturels est généralement identique, souvent considérés comme de la réserve foncière.

Le travail de l'ADASEA vis à vis des porteurs de projet privés ou publics est de les accompagner pour une réelle considération, et une meilleure prise en compte des usages agricoles et des fonctions environnementales dans les projets d'aménagement.

Notre méthode : le dialogue et la présence sur le terrain, la connaissance de terrain, l'expertise agricole et environnementale, l'animation foncière, la mise en lumière des enjeux agricoles et environnementaux.

Notre action : préserver la place de l'activité agricole au sein des projets de planification ou d'aménagement tout en proposant une prise en compte équilibrée de l'environnement ; notre objectif est de donner aux élus et aménageurs des éléments de connaissance et de diagnostic utiles et constructifs, et de les accompagner dans leur démarche de planification.

Nos réalisations : diagnostics agricoles, environnementaux et évaluations environnementales de documents d'urbanisme (PLU, Cartes communales), études préalables agricoles et études au cas par cas.

2025

L'ADASEA a réalisé les enquêtes agricoles auprès des agriculteurs et agricultrices des 19 communes de la communauté de communes Coeur Astarac en Gascogne.

En tout, 195 enquêtes de terrain ont été réalisées sur le territoire.

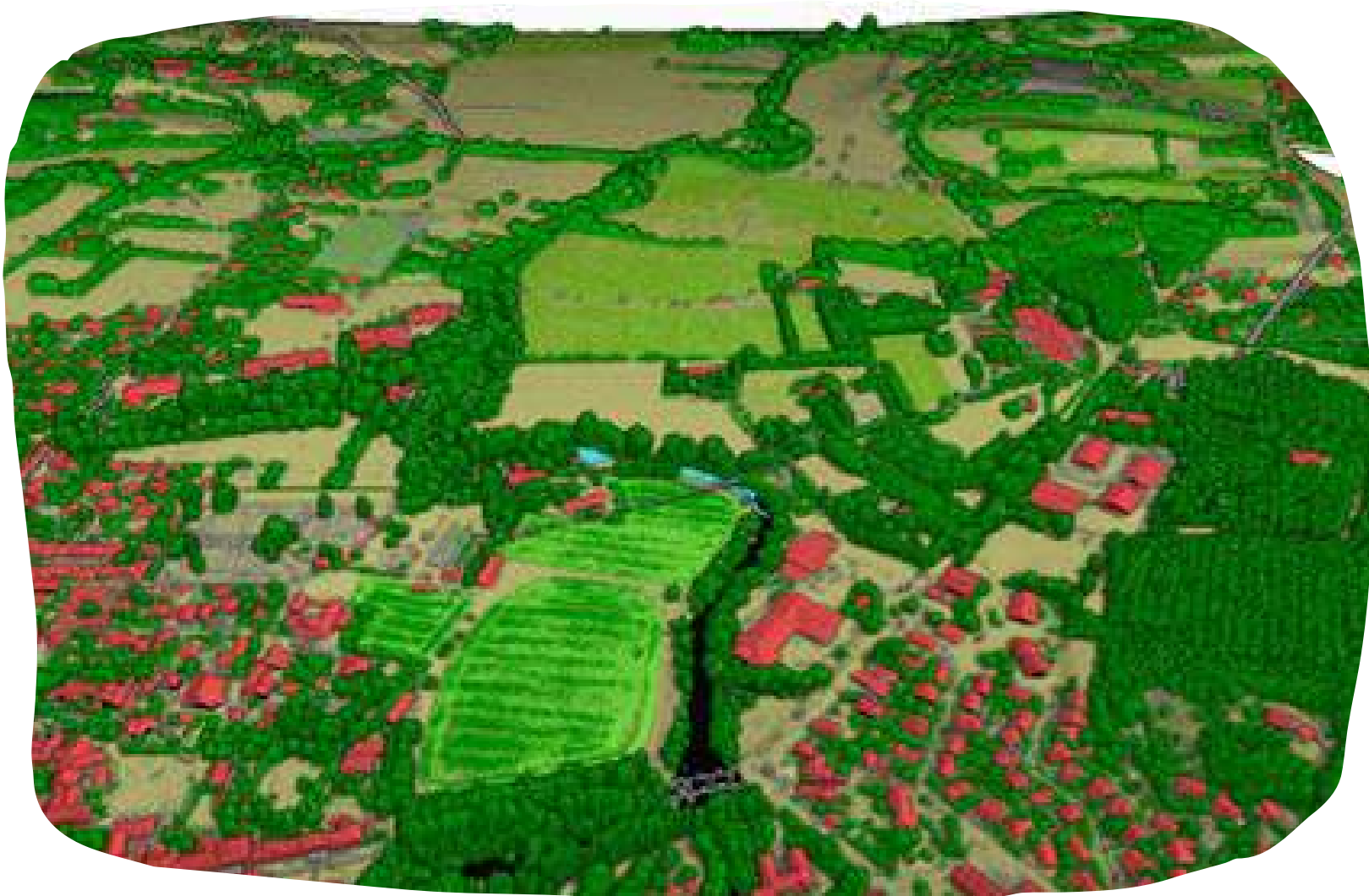
3 réunions de restitution ont été animées

20 diagnostics complets ont été transmis aux élus

L'activité agricole en confrontation avec l'urbanisation

Affirmer la vocation agricole des communes est déterminant pour garantir son maintien dans le temps. Cette reconnaissance conditionne les perspectives de pérennité et d'accompagnement du renouvellement des générations en agriculture.

Notre objectif est de toujours donner une place privilégiée aux agriculteurs et à leurs activités agricoles dans les projets d'aménagement en milieu rural.



*Cartographie 3D de Mirande (N21 route d'Auch)
avec les données LiDAR HD de l'IGN*

Diagnostics agricoles pour le PLUi CdC Coeur d'Astarac en Gascogne

Dans le cadre des diagnostics agricoles, sur les 19 communes de la communauté de communes, entretiens avec les mairies, réunions et entretiens avec les exploitants, animation et concertation auprès des élus et habitants avec des ateliers thématiques.



Territoire et développement local

Pas d'économie rurale sans agriculteur

L'ADASEA accompagne trois communes du département du Tarn dans la réalisation de leur document d'urbanisme ; leur intérêt pour l'agriculture est essentiel pour la prise en compte des enjeux agricoles, dans un contexte réglementaire évolutif et complexe.

Quelle place demain pour l'agriculture dans les communes rurales ?

1. Maîtrise de l'urbanisation

Délimiter strictement les zones ouvertes à l'urbanisation, en limitant la consommation des terres agricoles et la dispersion du développement. Intégrer des distances d'éloignement vis-à-vis des bâtiments agricoles.

2. Pérennité des exploitations

Garantir le maintien des espaces agricoles et des sièges d'exploitation, en envisageant, si nécessaire, un zonage strict orienté vers l'agricole

3. Organisation de la cohabitation

Assurer la compatibilité entre urbanisation et activités agricoles en prenant en compte les contraintes d'exploitation (réglementaires, techniques, nuisances).

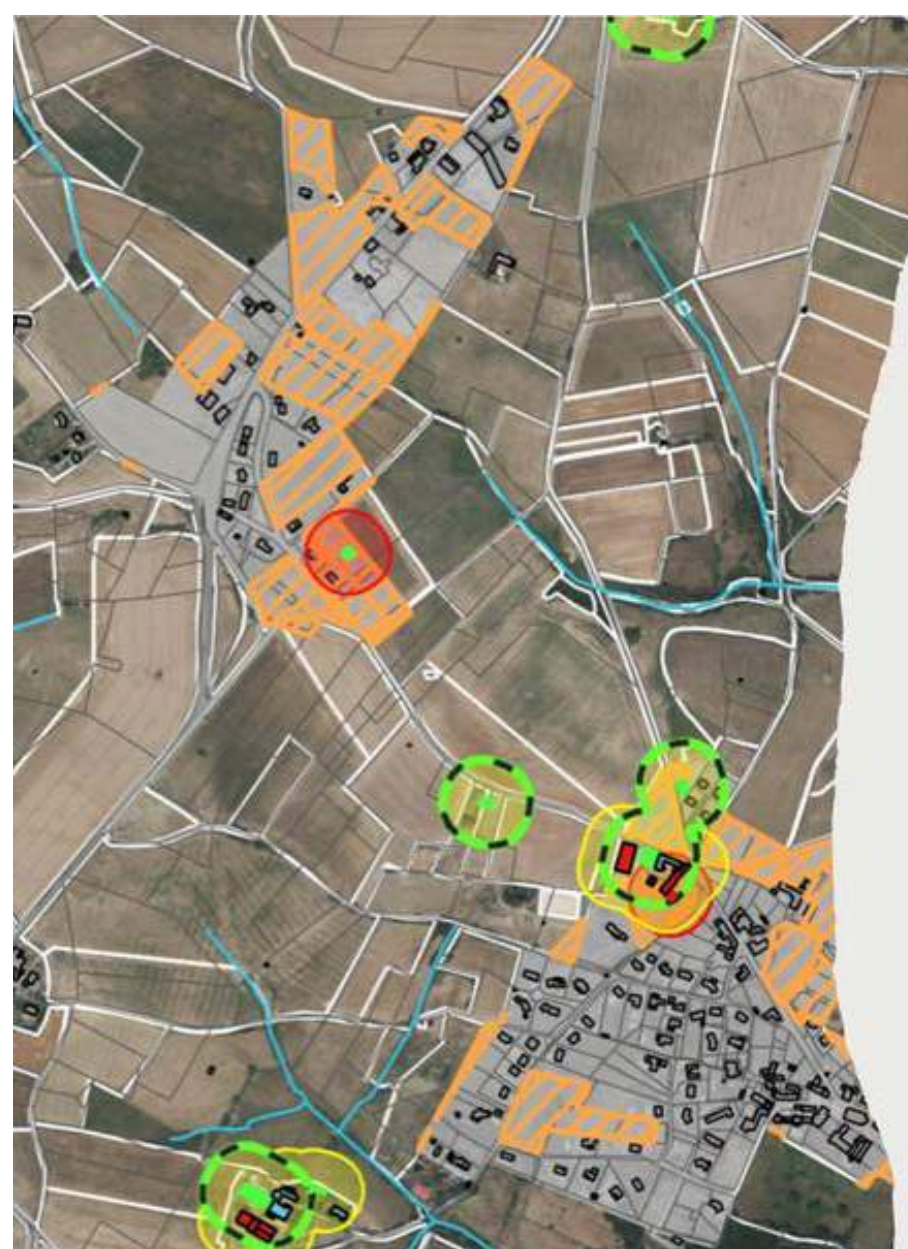
4. Préservation et évolution des systèmes agricoles

Maintenir les élevages et permettre leur évolution, tout en accompagnant les projets de bâtiments agricoles (localisation, accès, distances réglementaires).

Loi Grenelle II	Loi ALUR	Loi NOTRE	Accélération des EnR
Objectifs environnementaux renforcés	Modération de la consommation d'espace chiffrée	Renforcement du rôle de la Région (création du SRADDET)	Favoriser le déploiement des EnR (en conciliant le respect de la biodiversité et la limitation de l'artificialisation)
Modération de la consommation de l'espace	Prise de conscience de l'impact négatif d'une urbanisation non réglementée	Encouragement à la modération de la consommation d'espace	

Loi Climat et Résilience
Objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050 (avec des objectifs chiffrés de réduction dès la période 2021-2031)
Encouragement des EnR et obligations en faveur de la perméabilité des sites (ex : parking)

Article L141-3 du code de l'urbanisme
Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.)



- Les sièges et sites agricoles : centres des activités autour desquels doivent s'attacher les projets de développement ?
- Les bâtis agricoles et les bâtis tiers doivent ils être considérés différemment ?
- Les Zones de transition et de confrontation : de la responsabilité des aménageurs ou des agriculteurs ?
- Un foncier agricole qui évolue de manière marquée?



Perspectives 2026

Reprise des élaborations, modifications ou poursuites des documents d'urbanisme en 2026. Notre objectif est d'intégrer ces démarches et de placer l'activité agricole au coeur des enjeux de la planification.



Territoire et développement local

Les études préalables de Compensation Agricole

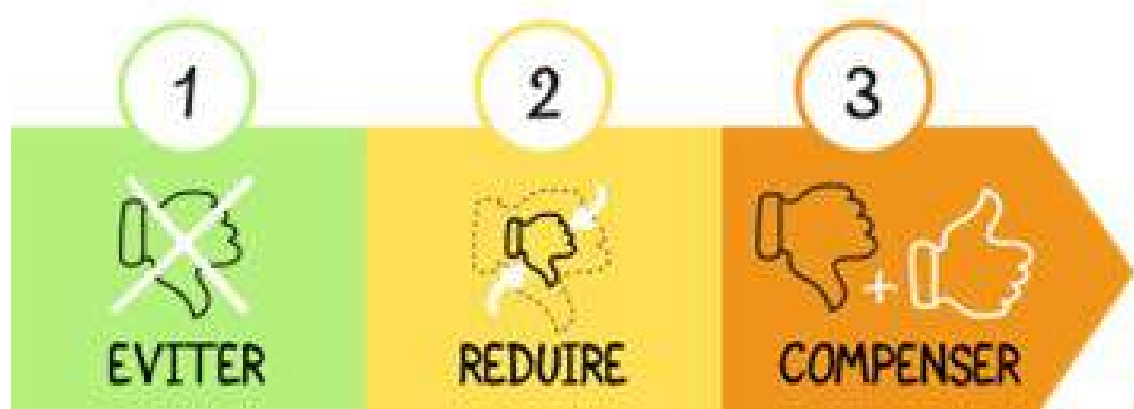
Une **étude préalable agricole** est un dispositif réglementaire permettant de mesurer les impacts d'un projet sur l'économie agricole et de proposer des mesures d'évitement et de réduction de ces incidences ainsi que des mesures de compensation pour le territoire.

L'étude a pour objectif de mesurer l'impact du projet sur l'agriculture du territoire et des exploitations. Des mesures d'évitement et de réduction sont proposées afin dès la conception du projet pour limiter son impact. Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter ou de réduire les impacts du projet sur le territoire, il s'agit de mettre en place de la compensation.

A la suite de **l'évolution de la législation** définissant des critères stricts pour les projets agrivoltaïques, l'équipe continue d'adapter ses méthodologies et d'innover afin d'accompagner au mieux les agriculteurs dans leur projet.

Critères d'un projet agrivoltaïque (décret n°2024-318)

- Une description du projet et la délimitation du territoire concerné
- Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire, souvent couplé à une étude
- L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire
- Les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs du projet
- Les mesures de compensation agricole collective proposées pour consolider l'économie agricole du territoire concerné



L'ADASEA du Gers intervient sur le département et sur l'ensemble du territoire national dans le cadre de ses études, en s'appuyant sur le réseau Imagin'Rural. Les études préalables agricoles concernent notamment sur des projets photovoltaïques et agrivoltaïques, des projets de lotissements, et autres projets divers.

2025 En 2025, une vingtaine d'études ont été engagées !

Perspectives 2026



Pour 2026, la livraison des études engagées en 2025 continue. L'équipe "Territoire" de l'ADASEA développe une méthodologie pour les suivis agronomiques des projets agrivoltaïques.

Compensation agricole et doctrine ADASEA

Les mesures compensation agricole visent à "maintenir ou rétablir le potentiel de production agricole perdu" à l'occasion d'aménagements ou projets affectant les territoires agricoles, qu'ils soient d'utilité publique ou non. Le maintien du potentiel de production agricole, qui intègre une dimension globale de l'activité agricole, permet de prendre en compte les effets directs et/ou indirects induits par l'aménagement.

Notre objectif est d'accompagner au mieux les exploitants dans leur projet et de veiller à une juste compensation pour l'économie agricole. Ainsi les études produites par l'ADASEA propose systématiquement de la compensation.

Territoire et développement local

Accompagnement des projets photovoltaïques et agrivoltaïques

Les **installations photovoltaïques au sol** se développent sur des terres non agricoles, réputées incultes ou destinées à l'urbanisation. Aucun ouvrage photovoltaïque, hors installations agrivoltaïques, ne pourra être implanté sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers en dehors des surfaces identifiées dans un document-cadre arrêté par le préfet.

Les installations photovoltaïques comme agrivoltaïques doivent être totalement réversibles, et maintenir les fonctions écologiques du sol avec un couvert végétal.

À la différence des installations agrivoltaïques, le photovoltaïque n'a pas d'obligation concernant la production agricole. Elles peuvent toutefois faire l'objet d'une co-activité agricole notamment avec une activité pastorale.



Illustration d'un parc photovoltaïque avec pâturage ovin de PHOTOSOL

L'agrivoltaïsme consiste à associer des équipements fonciers photovoltaïques rendant service à l'activité de production agricole.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables définit l'agrivoltaïsme comme «une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.»

L'agrivoltaïsme est très encadré et répond à plusieurs exigences : le projet porté par un agriculteur actif doit maintenir une production agricole significative avec des revenus durables, respecter des critères de taux de couverture (ombre projetée et artificialisation) et de justification de services rendus à la production. Ces installations font également l'objet d'un suivi, afin de comparer la production sous l'installation agrivoltaïque avec une zone témoin définie au préalable.

De plus, la structure agrivoltaïque se doit d'apporter à la parcelle au moins un des services suivants, sans y porter atteinte.

L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques

L'adaptation au changement climatique

La protection contre les aléas

L'amélioration du bien-être animal

Le 8 avril 2024 est paru le décret n° 2024-318 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers.

Elle vient préciser les éléments donnés dans la loi, et notamment décrire plus précisément les services associés.



Illustration d'une canopée agricole de TSE

L'ADASEA 32 contribue à des projets photovoltaïques et agrivoltaïques en co-construction avec les exploitants agricoles et les développeurs.

Grâce à son expertise pluridisciplinaire et son approche système, l'ADASEA collabore à des projets cohérents avec les besoins des exploitants, les attentes des développeurs et les enjeux des territoires. Ces dispositifs relativement nouveaux conduisent souvent à innover tant sur l'aménagement des structures photovoltaïques que les pratiques agricoles associées.

C'est notamment via Imagin'Rural que l'ADASEA a travaillé sur des projets agrivoltaïques sur tout le territoire national, en région Occitanie, Centre Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Nouvelle Aquitaine.

Préservation et gestion des espèces et des trames

Études des impacts des aménagements sur la Faune, la Flore et les Habitats

Plusieurs études écologiques de différents niveaux réglementaires ont été menées :

3 études d'impact environnemental à Auch, Lannemaignan et Cravencères : ces études portent sur des inventaires 4 saisons faune-flore et zones humides préalables à deux projets agrivoltaïques (Lannemaignan et Cravencères) et une extension de périmètre à urbaniser (Auch).

1 diagnostic écologique d'une mare à Haget et **1 cas par cas** pour le PLU de Montesquiou.

4 expertises écologiques : ces études concernent des expertises préalables à des projets agrivoltaïques (Lussan-Adeilhac, Thil), une étude acoustique sur le complexe des Grenouilles vertes ainsi qu'un suivi écologique et paysager sur la mise en place et l'état d'une zone humide et d'une haie (Auch)

1 caractérisation de zone humide sur la commune de Condom dans le cadre d'un périmètre à urbaniser



Zoom : le contenu d'une étude d'impact

Description du projet et la délimitation du périmètre d'étude concerné

Analyse bibliographique (données existantes et zonages environnementaux)

État initial de la biodiversité et du fonctionnement écologique du site :

Inventaires faune, flore, habitats : étalés sur une année, selon des protocoles définis propres à chaque groupe d'espèces

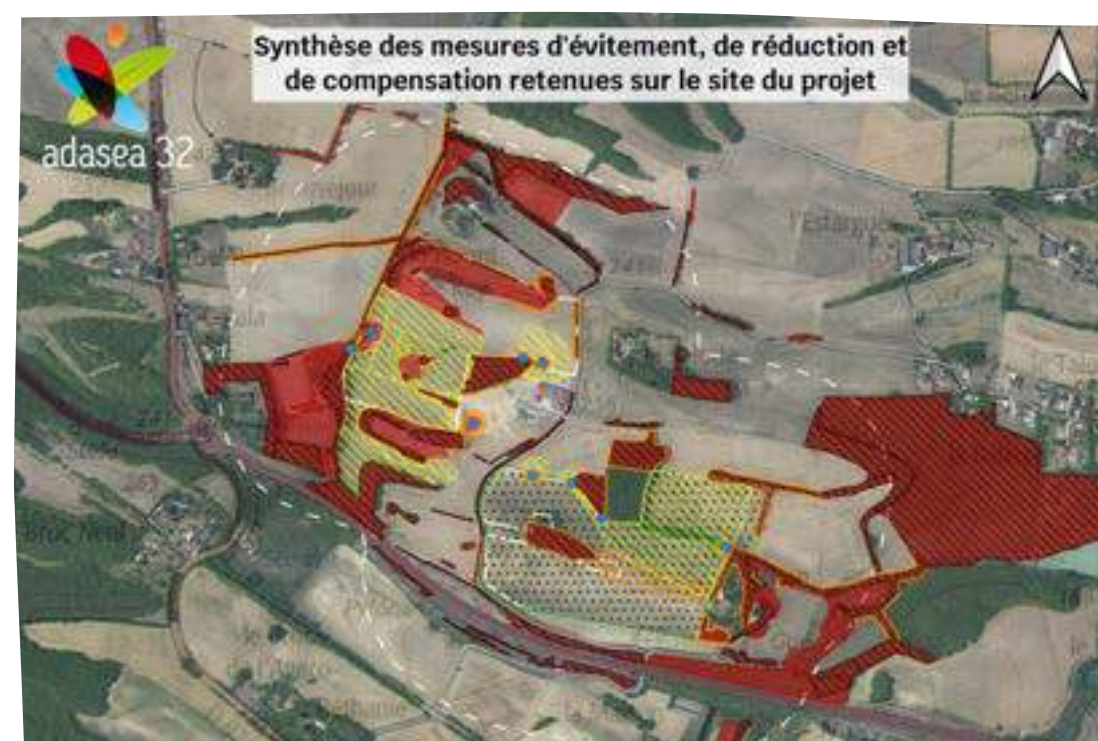
Pour la faune, **les groupes suivants sont notamment prospectés** : papillons de jour, libellules, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères dont les chauve-souris

Caractérisation des zones humides : diagnostic basé sur la législation par l'étude des critères flore, habitat et pédologie

Analyse des enjeux patrimoniaux du site, en fonction des statuts et de la rareté des espèces observées sur le territoire

Étude des effets positifs et négatifs du projet sur les espèces, les habitats et zones humides

Déroulement de la séquence ERC : éviter puis sinon réduire et compenser les impacts du projet sur son environnement



Le suivi des mesures compensatoires « Zones Humides » RN124 à Gimont

Dans le cadre de la démarche ERC, si des mesures compensatoires sont validées par l'autorité environnementale, leur mise en place et leur suivi est obligatoire pendant 30 ans.

L'ADASEA est mandatée depuis 2015 par la DREAL Occitanie puis le Conseil Départemental du Gers pour proposer, mettre en œuvre et réaliser le suivi de la compensation « Zones humides et espèces protégées » dans le cadre de l'aménagement de la RN 124 à Gimont. Après restauration des zones humides en 2021, l'ADASEA a mis en place des contrats de gestion de 10 ans avec 3 agriculteurs en 2023, et poursuit leur suivi écologique tous les ans.

Perspectives 2026

- Poursuite des études d'impact environnemental 4 saisons à Cravencères et Auch
- Diverses études simplifiées préalables à des projets agrivoltaïques
- Diverses expertises de caractérisation de zones humides
- Poursuite du suivi de la compensation de la RN 124 à Gimont et mise en place de mesures compensatoires sur la RN 124 entre Gimont et l'Isle Jourdain.

Préservation et gestion des espèces et des trames

Études des impacts des mesures de gestion écologique



Face à l'érosion de la biodiversité, notamment en milieu agricole, **L'ADASEA accompagne les acteurs locaux pour la mise en œuvre de mesures de gestion et de préservation de la biodiversité** : zones humides, habitats naturels et espèces rares et protégées, lutte contre les espèces exotiques envahissantes... via divers outils et politiques publiques (Natura 2000, mesures agri-environnementales et climatiques, contractualisation, restauration écologique...).



Mais quels sont les impacts de ces mesures ?

L'évaluation de ces mesures passe par l'élaboration de méthodes et protocoles de suivi des habitats et des espèces, la réalisation des suivis et l'analyse des indicateurs qui en découlent. Ces suivis contribuent également à l'amélioration des connaissances, par l'acquisition de nouvelles données sur la biodiversité.

Les études en cours 2025

· Suivi de milieux sous contrat de restauration Natura 2000 par contrat de recherche avec l'Office Français de la Biodiversité de 2024 à 2028 : projet "Milieux embroussaillés", parcelles réouvertes fin 2025 - Suivi des indicateurs végétation, lépidoptères, orthoptère, sol... prévu en 2026

· Participation au réseau national de **Suivi ENI des Effets Non Intentionnels des pratiques agricoles sur la biodiversité** : suivi annuel des oiseaux, coléoptères, flore des bords de champs et vers de terre sur 11 parcelles maïs et vignes du 32 et 65 en partenariat avec la chambre d'agriculture du Gers et d'Occitanie depuis 2012

· Contribution à la **mise en place de protocoles de suivis de populations d'espèces végétales protégées ou envahissantes par drone** avec le Conservatoire Botanique National de Midi-Pyrénées : fritillaire, galéga et jussie

Le Suivi des Effets Non Intentionnels (ENI) des pratiques phytosanitaires sur la biodiversité



L'objectif de ce suivi annuel sur des parcelles fixes est de détecter et documenter tout changement au niveau de la flore et de la faune. Les données collectées servent à la gestion des risques. Les parcelles suivies annuellement se situent dans des exploitations agricoles, viticoles ou maraichères, selon les filières végétales suivies, qui participent au réseau national d'épidémiologie-surveillance des cultures ou des fermes Dephy.

L'ADASEA 32, par convention avec la Chambre Régionale d'Agriculture, suit annuellement **11 parcelles, situées dans l'Armagnac et la Ténarèze (32), et l'Adour et la Bigorre (65), vignes et grandes cultures, maïs notamment.**

4 indicateurs de biodiversité sont suivis :

La flore de bords de champs

Les coléoptères de bords de champs

Les oiseaux

Les vers de terre



Cadre réglementaire : Ces actions de biovigilance sont conduites en application de la loi, notamment de l'article L251-1* du Code rural et de la pêche maritime concernant l'organisation de la surveillance biologique du territoire : La surveillance biologique du territoire a pour objet de s'assurer de l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux et de suivre l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement. Les résultats de cette surveillance font l'objet d'un rapport annuel du Gouvernement à l'Assemblée nationale et au Sénat.

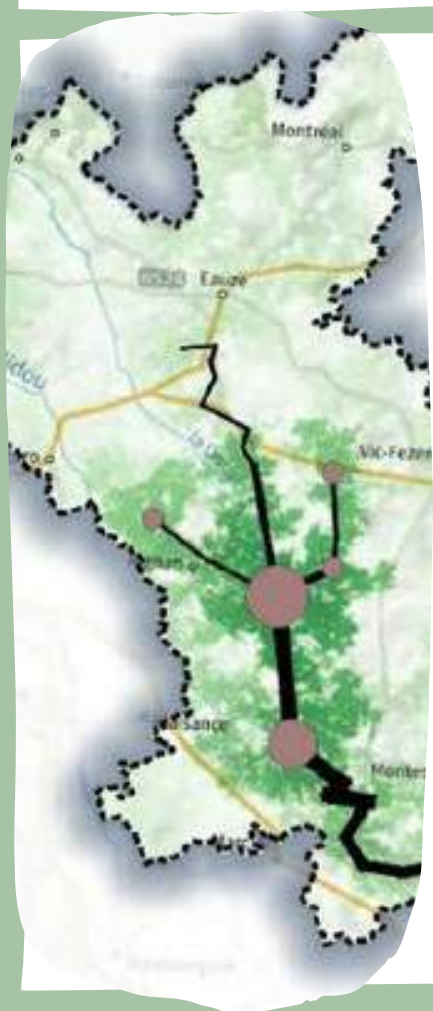


Préservation et gestion des espèces et des trames

Préservation de la Trame Verte et Bleue



URBAFLORE



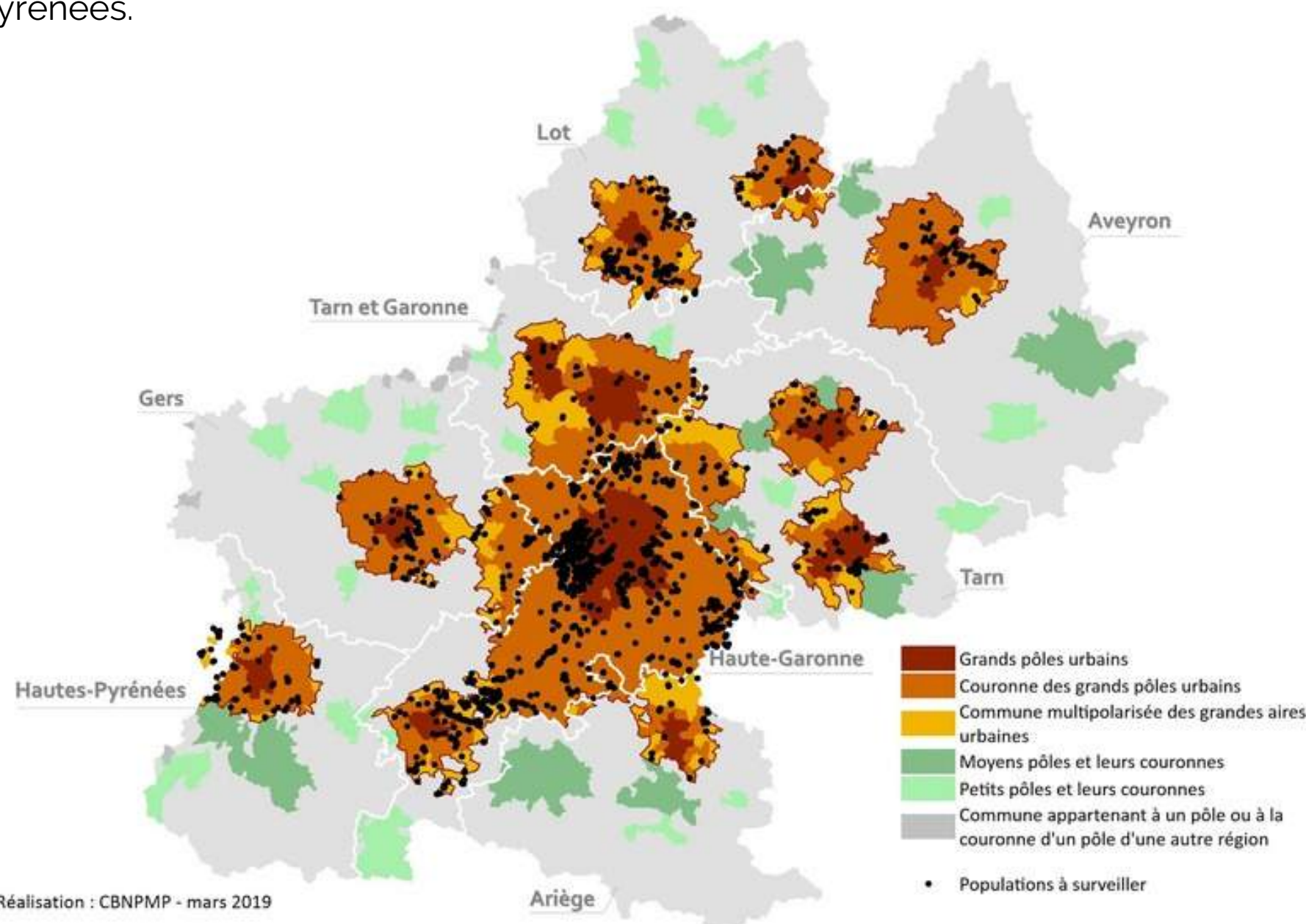
L'ADASEA du Gers s'implique plus particulièrement dans la valorisation de 4 sous-trames :

- La sous-trame des milieux ouverts agro-pastoraux à travers le LIFE Coteaux Gascons et le projet de PNR ASTARAC
- La sous-trame des milieux humides à travers la CATZH
- La sous-trame des milieux ouverts « cultivés » à travers le programme MESSIFLORE
- La sous-trame des milieux naturels en zone urbaine à travers le programme URBAFLORE

A ce titre, les programmes CATZH, MESSIFLORE et URBAFLORE sont cofinancés par le FEDER Occitanie. Le LIFE par la Région Occitanie, la DREAL Occitanie et le CD32. URBAFLORE et MESSIFLORE sont coordonnés à l'échelle régionale par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées (CBNPMP). L'association de Préfiguration du PNR ASTARAC a financé une étude de la trame des milieux agro-pastoraux sur son territoire hors Life.

Urbaflore

Objectifs : Sensibiliser et accompagner les collectivités, aménageurs et citoyens pour préserver les espèces floristiques patrimoniales dans les grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées.



Réalisations 2025 par l'ADASEA

Avancée de projet d'APPB sur Roquefort, afin de protéger la prairie dite "La Communale" qui abrite des Jacinthes de Rome.

Accompagnement d'une élèveuse en APPB sur Ramonville Saint-Agnes (31) afin d'effectuer une restauration des parcelles dégradés par des sangliers, en lien avec le comité de biotope de Hautes-Garonnes

Suivis de stations de Tulipes précoces (*Tulipa raddii*) : en partenariat avec le Conservatoire Botanique (CBNPMP) et l'Association Botanique Gersoise (ABG).



Perspectives 2026

- Appui Ville Auch PLU Trame Bleue
- Suivi des travaux de sécurisation et restauration des parcelles à Jacinthe de Rome sur la commune de Ramonville-Saint-Agnes
- Prairies humides de Roquefort : dernières phases en vue de la mise en place de l'APPB

Préservation et gestion des espèces et des trames

Messiflore

MESSIFLORE, programme coordonné régionalement, a été développé en faveur des plantes messicoles dans le cadre des Programmes de gestion et préservation des sous-trames du SRCE.

Conduit par le Conservatoire botanique de Midi-Pyrénées, il implique 17 structures régionales agissant dans les domaines de la connaissance naturaliste, la protection de l'environnement, l'agroécologie et l'agroenvironnement, l'agriculture, la formation et l'éducation à l'environnement.



VÉGÉTAL local

Un label au service de la nature

L'utilisation de végétaux sauvages, issus de collecte en milieu naturel est adaptée à des chantiers ou des opérations ayant un objectif de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux. Les végétaux sauvages et locaux (prélevés durablement dans la région biogéographique) ont bénéficié d'une longue co-évolution avec la faune et la flore locales. Les semences et plants **Végétal local** sont représentatifs d'une diversité génétique spécifique de leur territoire.

Le Gers fait parti de l'ensemble biogéographique du Sud-ouest

Préservation de la flore des champs cultivés

Les 27 et 28 mai, l'ADASEA du Gers, membre du réseau Imagin'Rural, a organisé deux sessions techniques sur le thème "**Les plantes messicoles en Occitanie ; pratiques agricoles favorables et MAEC**".

Deux exploitants des communes de Lalbenque dans le Lot et de Vindrac-Alayrac dans le Tarn ont ouvert leurs parcelles à ces journées, mettant en valeur une flore messicole remarquable.

Une première partie en salle a permis aux différents intervenants, d'aborder les enjeux liés à la conservation de ces plantes, les pratiques agricoles favorables et nuisibles à leur maintien, le cahier des charges de la MAEC, ainsi que la problématique grandissante de l'Ambrosie à feuilles d'armoise en forte expansion sur la région et préjudiciable aux messicoles et aux cultures.

La seconde partie s'est déroulée "in situ", sur les parcelles des agriculteurs, implantées de cultures favorables telles que le triticale et la féverole d'hiver, permettant d'illustrer concrètement les bonnes pratiques agricoles en faveur de cette flore patrimoniale. Les participants ont échangé avec les agriculteurs sur leur motivation respective concernant ce choix d'une agriculture plus respectueuse de la biodiversité et sur les difficultés de sa mise en œuvre.

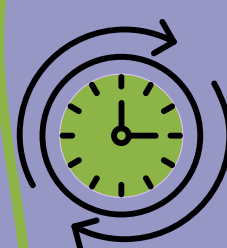


Réalisations 2025 par l'ADASEA

Sensibilisation des agriculteurs à la préservation des messicoles

Participation au groupe de travail « Villes et Villages fleuris 2026 »

Communication mensuelle : le coin des pollinisateurs dans la gazette de l'ADASEA 32



Perspectives 2026

- Organisation d'une session technique chez des agriculteurs du département 82
- Création d'un réseau de suivi des parcelles
- Élaboration d'un questionnaire de diagnostic des parcelles et des pratiques qui conditionnent la présence d'une riche diversité de messicoles



Le réseau Imagin'Rural poursuit son développement, fort du travail concerté de ses élus professionnels et de ses 80 salariés répartis en France.

Imagin'Rural mutualise les compétences diversifiées des salariés des ADASEA pour accompagner la profession agricole et les acteurs ruraux dans leurs projets agricoles et environnementaux, aux échelles régionales et nationales.

Président : Constant FLOQUET, Président ADASEA51

Trésorier : Marc DIDIER

Directrice : Véronique SAES, directrice ADASEA34



Partage de compétences 2025

Groupes de travail :

- Expertises écologiques
- Agrivoltaïsme
- Social
- Ressources Humaines

Projets menés en 2025

Etudes préalables agricoles :

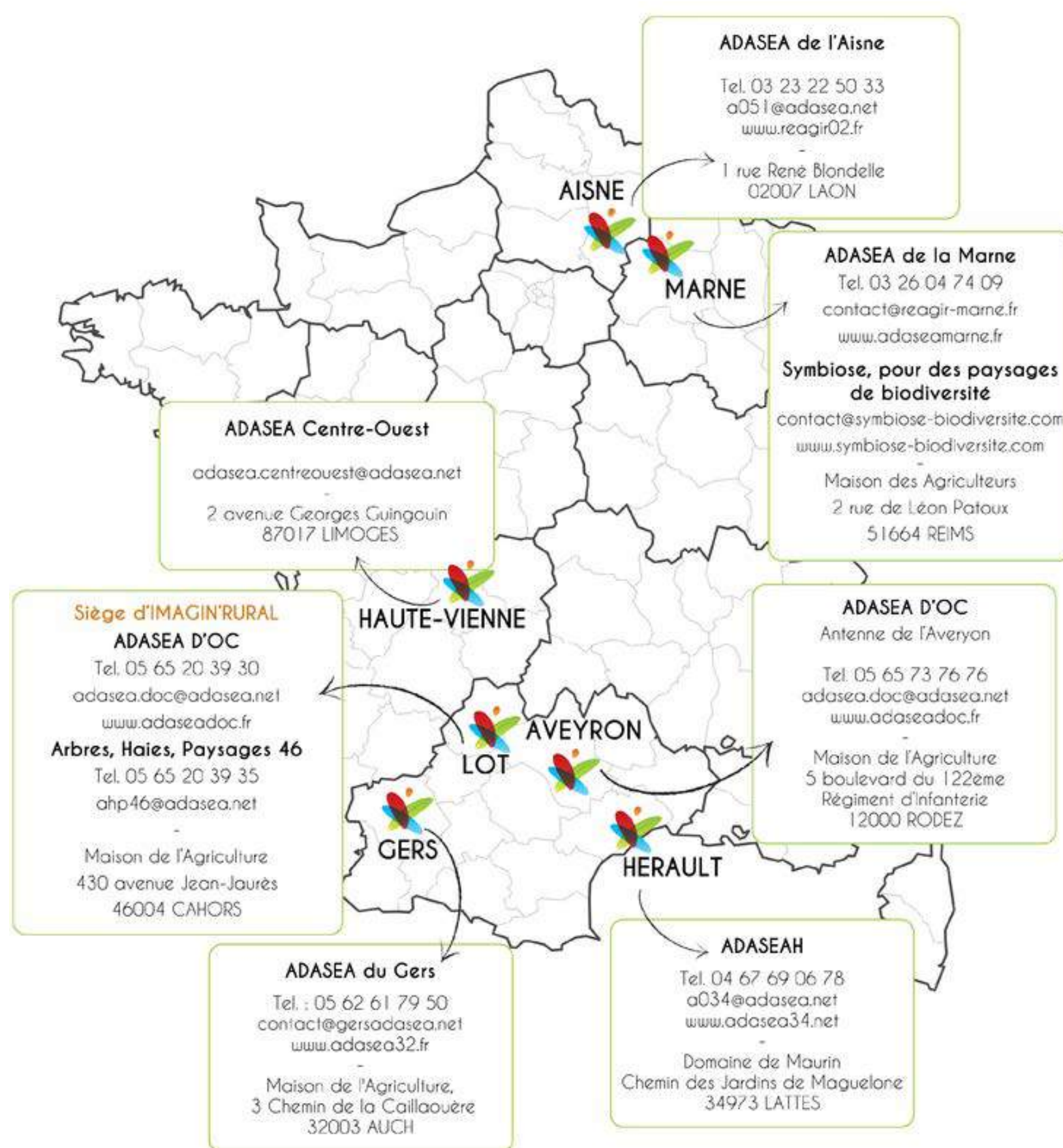
dans les régions Grand Est, Centre Val de Loire, Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle-Aquitaine, PACA et Occitanie.

Projet Cuir de Veau Véritable :

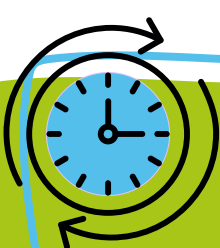
animation des acteurs de la filière et mise en œuvre d'une certification des élevages relative au Bien-être Animal pour un consortium de sociétés du luxe.

Etude de la filière trufficulture en Occitanie :

Etat des lieux, enquêtes, afin de dégager des leviers de développement de la filière



www.imaginrural.fr



Perspectives 2026

- Études environnementales et agricoles
- Suivis agronomiques agriPV
- Formation "comptabilité agricole"
- Formation Intelligence Artificielle
- Montage Projet LIFE National





L'ADASEA du GERS est membre des réseaux suivants :

- Membre du **Pôle Eau 32**
- Membre des **CLÉ du SAGE Midouze et Neste**
- Membre du **Réseau Haies France** : une fédération française pour le développement de l'arbre et de la haie
- Coordinatrice de **l'INTER-CATZH du Bassin Adour-Garonne**, réseau des 19 Cellules d'assistance Technique aux Zones Humides du bassin Adour Garonne
- Membre des Groupes de travail Agriculture, Forêt, Loisirs et Communication du **Plan National Milieux Humides**
- Membre du **Comité de Pilotage Agriculture & Biodiversité** conduit par la DRAAF et l'ARB Occitanie
- Membre du **Réseau des gestionnaires d'Espace Naturel d'Occitanie**, coordonné par l'ARB Agence Régionale de la Biodiversité d'Occitanie
- Membre de **l'Association Régionale des animateurs NATURA 2000** d'Occitanie
- Membre du Comité de Pilotage du **Plan National d'Action en faveur des Messicoles**
- Adhérente du **SINP Occitanie** : consultation et versement des données récoltées faune, flore, habitats



Le collège des gestionnaires

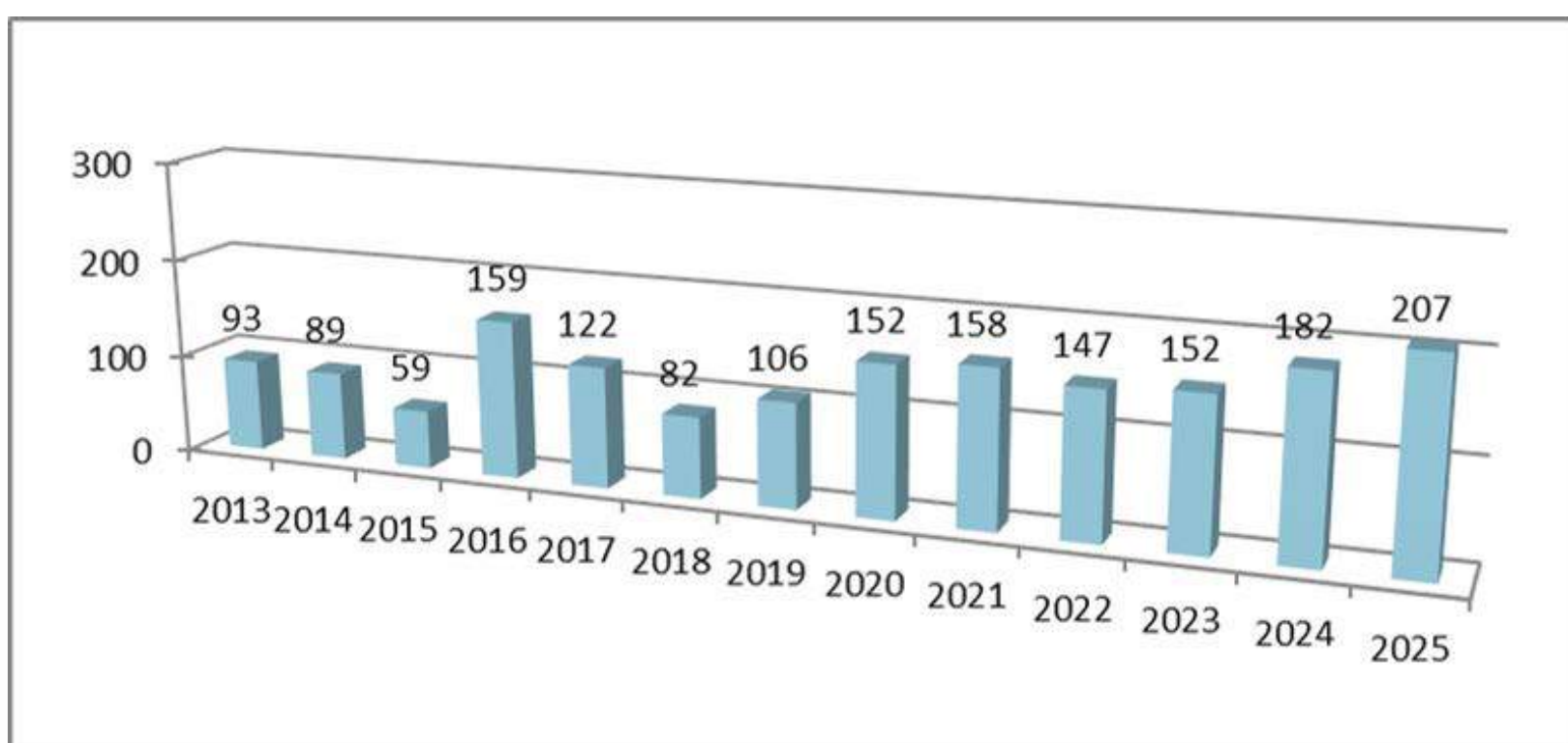
Les adhérents

Agriculteurs, propriétaires, particuliers, représentants de collectivités territoriales...

Ce sont des adhérents à titre individuel qui s'inscrivent dans le cadre des actions menées par l'ADASEA au titre de l'environnement et de la gestion des milieux naturels.

Deux représentants de ce collège siègent au Conseil d'Administration, quatre à l'Assemblée Générale, au côté des représentants des personnes morales.

Évolution des adhérents



Membres élus du collège des gestionnaires

Comme représentants du conseil d'administration :

Jean-Jacques SOLANS
Julien SOULÉ

Comme représentants à l'Assemblée Générale :

Myriam DESCLAU
Martine LABORDE

491 au total depuis 2013

29 % femmes

2 représentants d'associations

90 % agriculteurs



ABC : Atlas de la Biodiversité Communale : démarche volontaire d'inventaire de la faune, de la flore et des habitats réalisé au niveau communal, soutenue par le Ministère de la Transition Ecologique et l'OFB.

CATZH : Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides, outil d'animation et de conseil technique auprès des gestionnaires de milieux humides en bassin Adour Garonne, promu par l'Agence de l'Eau.

CPSE : Contrats de Prestations pour services Environnementaux : Concept inventé par la FNSEA et promu à travers le dispositif Epiterre, il consiste à rétribuer les agriculteurs pour des prestations de restauration et de gestion en faveur de l'environnement.

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural intervient dans le cadre de la politique de développement rural. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant. Comprend les aides JA, filières, bio, MAEC, Natura 2000,... Le LEADER est une déclinaison du FEADER au niveau des PAYS et PETR.

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional qui intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il vise à corriger les déséquilibres régionaux.

ENS : Espaces Naturels Sensibles. Politique de protection des espaces naturels menée par les départements, avec pour outils juridiques l'acquisition foncière ou la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. Inscrits dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

ERC : Séquence « Eviter Réduire Compenser » introduite dans le droit français, selon laquelle tout projet, plan ou programme soumis à évaluation environnementale ou étude d'impact doit respecter, dans l'ordre : 1- ÉVITER les atteintes à l'environnement ; 2- RÉDUIRE ces atteintes, dans le cas où elles n'ont pu être suffisamment évitées ; 3- COMPENSER ces atteintes s'il reste un impact résiduel notable.

LIFE : Instrument Financier Européen pour l'Environnement

MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques: l'un des outils majeurs du 2e pilier de la Politique Agricole Commune pour accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement et/ou maintenir les pratiques agricoles favorables pour l'environnement.

PAEC : Programme Agro-Environnemental et Climatique. C'est le projet territorial porté par un opérateur local, maître d'ouvrage du dispositif, qui cadre la mise en œuvre des MAEC pour répondre aux objectifs environnementaux définis régionalement : Biodiversité, Eau, ...

PNA : Plans Nationaux d'Actions. Documents d'orientation nationaux non opposables définissant les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. PNA sur lesquels l'ADASEA travaille plus particulièrement : PNA Cistude et PNA Messicoles
Messicoles : les messicoles sont des plantes annuelles à germination hivernales habitant dans les moissons. Inféodées aux champs cultivés et pour la plupart peu compétitives, elles sont devenues très rares. Le PNA Messicoles a pour objectif de réhabiliter ces plantes pour les services environnementaux qu'elles peuvent jouer (maintien des auxiliaires, pollinisateurs, ressources génétiques).

OFB : Office Français de la Biodiversité : établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité créé au 1er janvier 2020 sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire et de l'Agriculture. Il regroupe les agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

PSE : Paiements pour Services Environnementaux : nouvelle forme de soutien aux exploitations agricoles déployée par les Agences de l'Eau, basée sur la reconnaissance des services que l'agriculture rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité.

STECAL : Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités définis dans les plans locaux d'urbanisme, à l'intérieur des zones agricoles et naturelle, et permettant l'implantation de nouvelles constructions.

TVB : Trame Verte et Bleue. C'est le réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques qui permettent la maintien de la biodiversité et de leurs services écosystémiques, identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

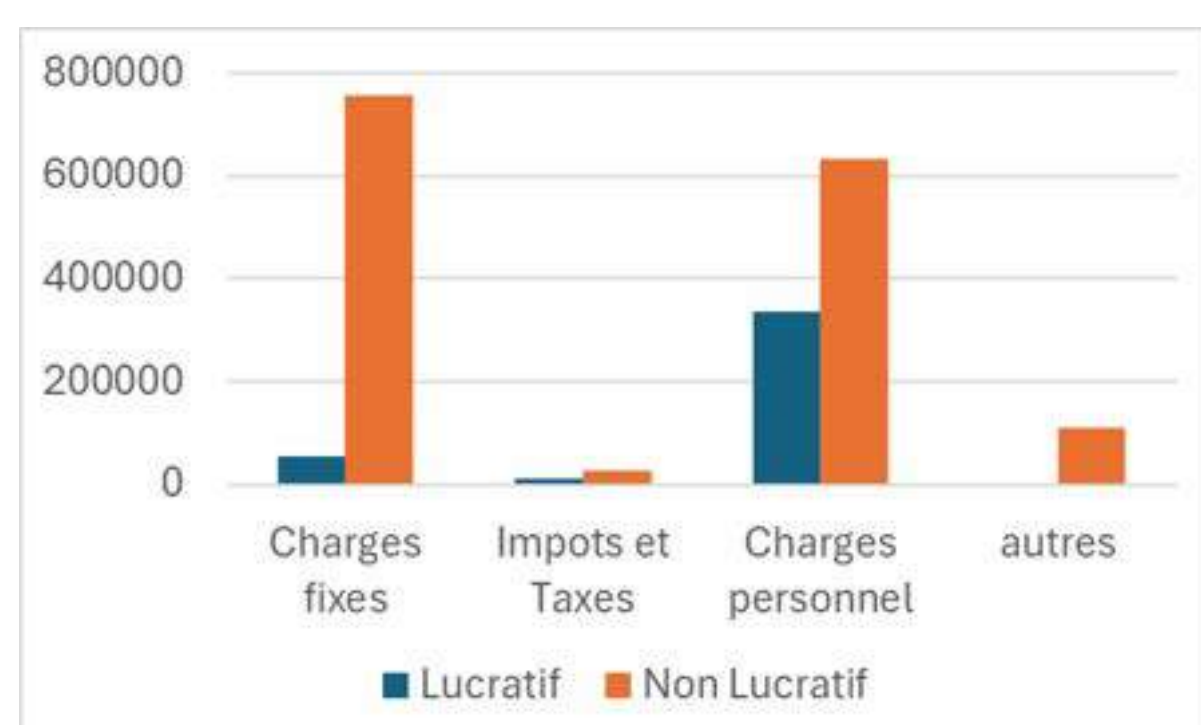
Bilan comptable 2025



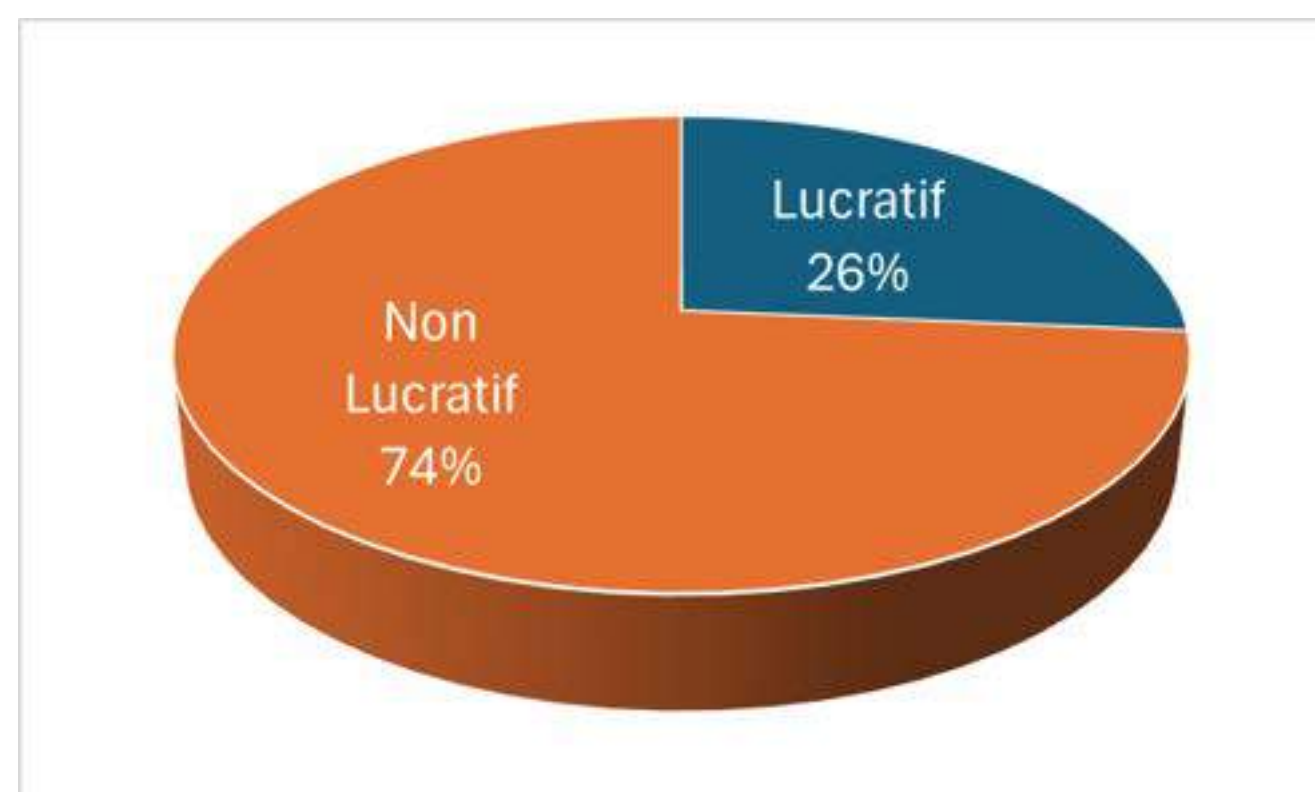
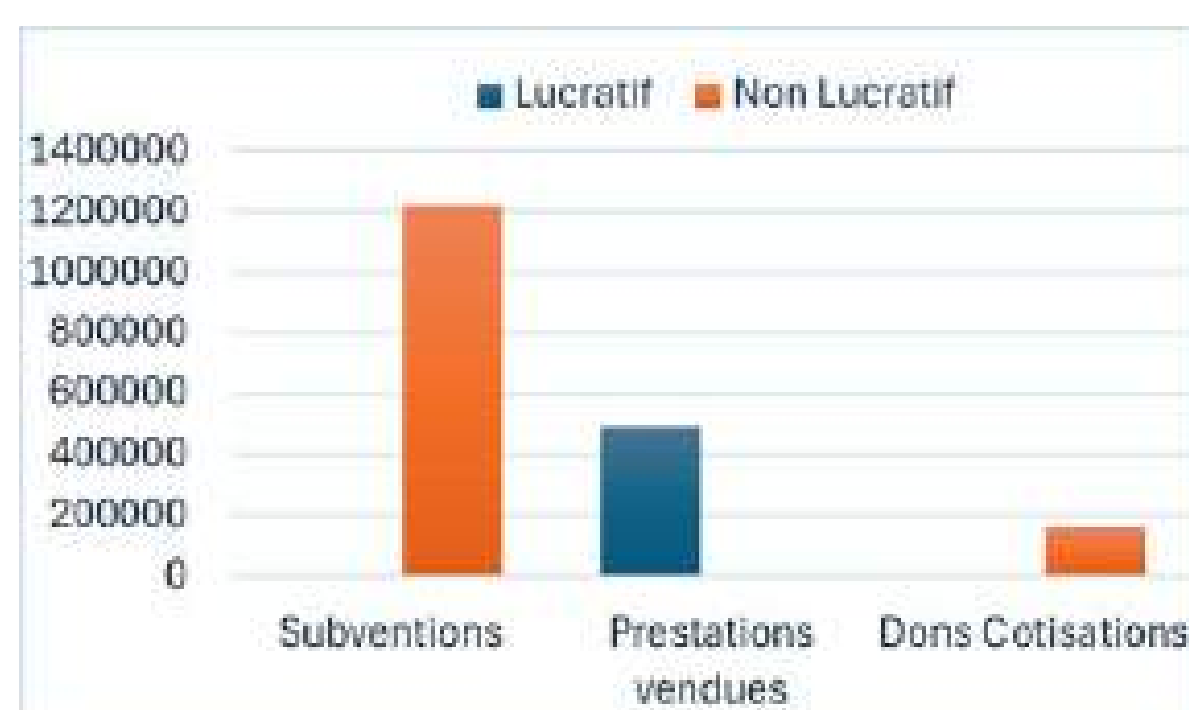
Synthèse du Compte de Résultats 2025

Compte de résultats	2025	2024
Ressources associatives	1 382 788	1 376 005
• dont subventions	1 220 854	1 210 561
• dont cotisations	4 625	6 080
• dont dons & mécénat	157 309	159 364
Prestations vendues	495 140	552 936
Activité globale	1 877 928	1 928 641
Transfert de charges, reprises provisions, autres produits	14 599	18 106
Total Produits d'Exploitation	1 877 928	1 947 048
Charges de fonctionnement	813 849	904 223
Charges de personnel	968 347	854 175
Impôts et taxes	39 296	31 248
Dotations amortissements, provisions et autres charges	16 598	155 460
Total Charges d'Exploitation	1 838 091	1 950 004
Résultat d'Exploitation	50 894	-2 956
Résultat de l'Exercice	44 739	-18 338

Répartition des charges d'exploitation



Répartition des produits d'exploitation



NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS



NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES TECHNIQUES



Contactez-nous pour l'étude et l'accompagnement de vos projets agricoles et environnementaux

ADASEA DU GERS

Maison de l'agriculture
3 Chemin de la Caillaouère
CS 70161
32 003 AUCH Cedex

Tél : 05 62 61 79 50
Mail : a032@adasea.net
Site : www.adasea32.fr



ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

MEMBRE DU RÉSEAU IMAGIN'RURAL
CRÉÉE EN 1966 - N° SIRET 34060117800015